

# L'AGENDA

- **FEVRIER-**  
**Vendredi 28 février**  
 Don du sang - *Salle du Temps Libre*
- **MARS**  
**Samedi 8 mars**  
 Repas de la Société de Chasse Communale - *La Grande Salle*  
**Dimanche 23 mars**  
 Elections municipales (1<sup>er</sup> tour) - *La Grande Salle*  
**Dimanche 30 mars**  
 Elections municipales (2<sup>e</sup> tour) - *La Grande salle*
- **AVRIL**  
**Samedi 5 avril**  
 Loto des Ecoles - *La Grande Salle*  
**Samedi 12 avril**  
 Repas SSSF - Foot - *La Grande Salle*  
**Mercredi 16 avril**  
 Concours de belote - *La Rose des Vents*  
*Salle du Temps Libre*  
**Samedi 26 avril**  
 Soirée comité des Fêtes - *La Grande Salle*  
**Lundi 28 avril**  
 Don du sang - *Salle du Temps Libre*
- **MAI**  
**Dimanche 25 mai**  
 Elections européennes - *La Grande Salle*
- **JUIN**  
**Samedi 7 et dimanche 8 juin**  
 Exposition patchwork - Syndicat des Initiatives  
*Salle du Temps Libre*  
**Samedi 8 et dimanche 9 juin**  
 Représentation de la Chorale  
**Samedi 14 juin**  
 Spectacle de l'Association Musique On Danse  
*La Grande Salle*  
**Dimanche 15 juin**  
 Représentation de Chorale  
**Samedi 21 juin**  
 Feu de Saint-Jean - *La Grande Salle*  
**Lundi 30 juin**  
 don du sang - *Salle du Temps Libre*
- **JUILLET**  
**Samedi 5 et dimanche 6 juillet**  
 Exposition vente de La Rose des Vents  
*Salle du Temps Libre*  
**Dimanche 6 juillet**  
 Spectacle Piano - *La Grande Salle*
- **JUILLET/AOUT**  
**Tous les jeudis**  
 Marchés des producteurs de pays  
 à partir de 17 heures - *Place de l'Eglise*  
**3<sup>e</sup> biennale internationale d'aquarelles**  
**du 26 juillet au 10 août**  
*La Grande Salle et Salle du Temps Libre*

## Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole - 3, square du 14 juillet- 19270 Sainte-Féréole  
 Tél. 05 55 85 78 00 - Fax 05 55 85 66 65  
 Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr - [www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr)

## NUMÉROS UTILES

<b>Mairie</b>	05 55 85 78 00
Ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - le samedi de 8 h 30 à 11 h (fermée en juillet et en août).	
<b>École primaire</b>	05 55 85 78 53
<b>École maternelle</b>	05 55 85 68 67
<b>Maison de l'enfance</b>	05 55 84 25 87
<b>Espace jeunes</b>	05 55 22 73 87
<b>Médecins</b>	
<b>KIM Francis</b>	05 55 85 76 52
<b>PARAUD Jean Henri</b>	05 55 18 08 63
<b>Infirmières</b>	
<b>M<sup>mes</sup> DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT</b>	05 55 85 65 91
<b>Podologue</b>	
<b>DELPY Caroline</b>	05 55 22 17 28
<b>Kinésithérapeute</b>	
<b>CERMAK Vladimir</b>	05 55 22 15 54
<b>Pharmacie CROUCHET</b>	05 55 85 68 72
<b>Instance de Coordination de l'autonomie du Canton de Donzenac</b>	05 55 85 73 79
<b>Permanence en Mairie</b>	1 <sup>er</sup> mardi de chaque mois de 14 h à 15 h 30
<b>Assistante Sociale</b>	05 55 74 49 72
M <sup>me</sup> Françoise PESTEL-BESSE présente en Mairie les 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mardis de chaque mois (sur rendez-vous).	
<b>Mission Locale</b>	05 55 17 73 00
Pour les jeunes de 16 à 25 ans (sur rendez-vous une fois par mois)	
<b>Maison d'accueil spécialisée</b>	05 55 85 66 43
<b>La Poste</b>	05 55 85 74 00
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h - le samedi de 9 h à 12 h. Heure de départ du courrier du lundi au samedi : 12 h.	
<b>TAXI</b>	
<b>Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communale d'Action Social :</b>	
Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif. M <sup>me</sup> PATRY au 05 55 92 98 88 ou M <sup>me</sup> GAMBOA au 06 16 79 94 94.	
Le montant de la prise en charge du taxi (2€) reste à la charge de l'utilisateur.	
<b>Transport à la demande par l'AGGLO</b>	
Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14 heures au 05 55 17 91 19. L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2€ l'aller-retour.	
<b>AGGLO</b>	
<b>Service assainissement</b>	05 55 74 70 15
<b>Déchetterie Malemort</b>	05 55 92 07 18
Lundi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et mardi de 9 h à 12 h.	
<b>Gendarmerie de Donzenac</b>	05 55 85 69 50
<b>Sapeurs Pompiers</b>	18 ou 112 (portables)
<b>SMUR</b>	15
<b>Police Secours</b>	17



# Bulletin Municipal

## Sommaire

- **Edito** p 3
- **Dossier** p 4-7
- **Actualités** p 8
- **En Bref** p 9-11
- **Echo de Manocalzati** p 12
- **Associations** p 13-17
- **Comptes Rendus** p 18-26
- **Etat Civil** p 27
- **Agenda** p 28

*Vous entrez sur le chemin de la mémoire des Saulières*

# Infos municipales

## Quelques chiffres Année 2013

<b>URBANISME</b>	● 12 permis de construire <i>(construction maison et agrandissement maison)</i> 7 certificats d'urbanisme <i>(en vue d'une construction)</i>
<b>DÉMOGRAPHIE</b>	● 19 naissances 14 décès 4 mariages
<b>EFFECTIF DE L'ÉCOLE</b>	● 157 élèves pour l'année scolaire 2013/14 <i>(55 en maternelle et 102 en primaire)</i>
<b>CM1/CM2</b>	28 élèves : M <sup>me</sup> Alary <i>(remplacée par M<sup>me</sup> Van Dillen)</i>
<b>CE2/CM1</b>	28 élèves : M <sup>me</sup> Billeres <i>(et M<sup>me</sup> Sorin)</i>
<b>CE1/CE2</b>	27 élèves : M <sup>me</sup> Lagarde
<b>CP</b>	19 élèves : M <sup>me</sup> Durce-Bataille <i>(et M. Trepardoux)</i>
<b>GS/MS</b>	25 élèves : M <sup>me</sup> Saillol <i>(et M<sup>me</sup> Sorin)</i>
<b>MS/PS</b>	30 élèves : M <sup>me</sup> Coursac



# 10+5 ans

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.



>>> L'Etat simplifie vos démarches <<<<

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) pour plus d'informations

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) | [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

## LES ELECTIONS

Depuis 2012, la commune compte 2 bureaux de vote, tous deux installés à la Grande Salle.

**Votre rattachement à l'un ou l'autre bureau de vote dépend de votre domicile :**

- Bureau de vote n°1 pour les personnes domiciliées à l'Ouest de la RD 44
- Bureau de vote n°2 pour les personnes domiciliées à l'Est de la RD 44.

Le jour des élections vous devez vous présenter au bureau de vote figurant sur votre carte électorale.

**Les élections municipales** (et des conseillers communautaires)

La loi 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires a apporté plusieurs modifications qui s'appliqueront lors des prochaines élections municipales en 2014.

Désormais, dans toutes les communes de 1000 habitants et plus, les conseillers municipaux seront

élus au scrutin de liste à 2 tours (*listes paritaires et complètes*).  
La commune de Sainte-Féréole, qui compte 1863 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (*source INSEE*) est concernée par ces nouvelles dispositions.

### Concrètement, cela signifie que :

- La liste des candidats à l'élection devra être composée alternativement d'un homme et d'une femme
- Il n'y aura plus possibilité de rayer de nom sur la liste présentée ou de changer l'ordre (le bulletin serait alors nul)

Parallèlement, les deux conseillers communautaires (siégeant à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive) seront élus par fléchage lors du scrutin municipal. La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire figurera, de manière distincte, sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal.

Les électeurs ne voteront donc qu'une seule fois, à la fois pour les 19 conseillers municipaux et pour les 2 conseillers communautaires

**Les élections européennes**  
En France, les députés européens sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour. Les électeurs choisissent donc une liste sur laquelle ils ne peuvent rayer aucun nom, ni changer l'ordre. Les listes ayant recueilli moins de 5% des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

## CE QU'IL FAUT RETENIR

### Pour toutes les élections

- Les élections ont lieu à **La Grande Salle** (Salle du Stade)
- Vous devez vous présenter au **bureau de vote figurant sur votre carte électorale, muni d'une pièce d'identité (avec photo)**
- Si vous votez par **procuration**, la procuration doit être établie auprès soit du commissariat de police, soit de la gendarmerie, soit du tribunal d'instance. Vous pouvez télécharger l'imprimé (cerfa n°14952\*01) sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (cerfa n°14952\*01). Il devra être complété puis imprimé et déposé auprès des autorités compétentes.

### Pour les élections municipales

- Vous votez pour **une liste entière**
- Vous votez simultanément pour les **conseillers municipaux ET les conseillers communautaires**.

### Pour les élections européennes

- Vous votez pour une **liste entière**.

**ELECTIONS MUNICIPALES** ..... **23 et 30 Mars 2014**  
**ELECTIONS EUROPEENNES** ..... **25 Mai 2014**

Meilleurs Vœux  
et bonne et  
heureuse  
année 2014 !



Quelle vous apporte toute la sérénité et la joie de vivre qui constituent les composantes essentielles du bonheur ! Qu'elle vous permette de partager le meilleur avec vos proches, vos amis, vos voisins ! 2014 sera aussi une année électorale avec les municipales en mars et les européennes en mai.

Les modalités de l'élection municipale ont changé dans les communes de plus de 1000 habitants en imposant la parité dans les listes et surtout l'obligation de voter liste entière sans panachage et sans rature sous peine de nullité. Ce n'est pas notre réforme, nous la subissons, comme vous ! En période électorale il est de bon ton et même de bonne pratique démocratique que le maire dans son édito ne mette pas en exergue son bilan. Je m'y soumets avec plaisir.

Bien amicalement,

Henri SOULIER

## Nouvelles installations

<p><b>Nouvelle installation</b></p> <p>SAINTE-FEREOLE - LE ROC</p> <p><b>Brigitte et Jean UMSKI</b></p> <p>Pensions chevaux</p> <p>Location : boxs-infrastructures</p> <p>Cours particuliers sur RDV Enseignant DE</p> <p>05 55 17 66 14 06 22 34 23 88</p>	<p><b>Nouvelle installation</b></p>  <p>Guillaume de RESSEGUIER ARBORISTE GRIMPEUR</p> <p>06 22 03 91 79 4 Place de l'église 19270 Sainte Féréole g.deresseguiere@hotmail.fr</p>	<p><b>VENTE</b></p> <p>SAINTE-FEREOLE PLACE PIERRE CHAUMEIL</p> <p><b>Vente de poissons</b></p> <p>Tous les jeudis après midi de</p> <p><b>16 h 30 à 20 h</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# DOSSIER LES SAULIERES

## De la Mémoire à l'Histoire

Lors de la cérémonie de la Besse de l'année 2012, **Henri SOULIER**, Maire, en s'adressant à **Marius BAR**, un des deux derniers survivants des 60 maquisards hébergés aux fermes de la Besse et du Treuil, ainsi qu'à **Albert UMINSKI**, infatigable défenseur de la mémoire et de l'histoire de la résistance, avait promis que 2013, qui

marquerait la commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Tragédie des Saulières, s'appuierait sur des éléments tangibles qui permettraient de transformer ce qui était jusqu'à présent de la mémoire orale, quelquefois écrite, en éléments physiques marquant pour une longue période l'Histoire, et nous disons bien l'Histoire de ce lieu.

**2013 vit donc, et sans que les choses soient préméditées, 3 éléments, 3 témoignages, 3 écritures, 3 réalisations prendre naturellement leur place dans l'histoire du maquis des Saulières**



17 novembre 2013 :  
Inauguration du Chemin de Mémoire des Saulières



## A - Le Chemin de Mémoire

La maîtrise d'ouvrage de ce chemin de mémoire a été portée par le Conseil Municipal de Sainte-Féréole et entièrement financé par lui.

Nous reprenons ici le texte prononcé par M. le Maire, **Henri SOULIER**, lors de l'inauguration du chemin en présence de M. le Préfet de la Corrèze et de M. le sous-préfet de Brive ainsi que de très nombreuses personnalités.

## Pourquoi une telle initiative ?

**D'abord parce qu'elle vient de remplacer sinon renforcer un cheminement qui avait été mis en place en 1998 en collaboration avec Albert UMINSKI et le 126<sup>e</sup> RI qui avait reconstruit la Cabane Cubaine.**

Le point principal portait sur la réalisation d'un livre disponible pour le public et positionné auprès du monument du souvenir et lu depuis sa mise en place chaque année par les enfants de l'école. Ce livre qui a été conservé sera encore lu lors de la cérémonie qui va suivre. Mais ce qui avait été fait était insuffisant et ne permettait pas de bien comprendre les différentes étapes de l'appropriation des

Saulières par des maquisards dont le nombre augmentait au fil des mois. M<sup>me</sup> SEBERT en liaison avec Albert UMINSKI et l'Association des Saulières a beaucoup réfléchi à ce que pourrait être un nouveau Chemin de Mémoire dans les Saulières. Après de nombreuses rencontres, rendez-vous était pris par ce groupe avec la municipalité. La première réunion en Mairie a permis de comprendre rapidement qu'il

fallait faire appel à des structures spécialisées avec un bureau d'études voirie et travaux et un groupe plus scientifique capable de retracer l'histoire de ces lieux. Après appel d'offres le Bureau d'Etudes DEJANTE associé à INERMIS Architecte Paysager a été retenu pour la partie Travaux et Gilbert BEAUBATIE, historien connu et reconnu, devait piloter un groupe chargé de la rédaction des textes. ■

*" Nous venons de couper le ruban qui marque le début du Chemin de Mémoire que la commune de Sainte-Féréole vient de réaliser dans cette vaste forêt des Saulières. "*



La réalisation de ce Chemin de Mémoire donne donc lieu :



L'un des 11 totems verticaux en ardoise

- À la réalisation d'un petit parking.
- À la mise en place de 11 totems en pierre d'ardoise de 1,40 m de haut qui pour chacun d'eux abrite un texte.
- Sur 4 totems horizontaux, également en ardoise, qui marquent les zones d'entrée et de sortie mais aussi les points à impact important.
- 27 flèches directionnelles toujours en ardoise.
- La rénovation du Trou du Loup de manière durable au niveau de l'infrastructure d'abri.
- Le franchissement du ruisseau pour accéder au chat Huant.
- Le nettoyage des fermes de La Besse avec un important travail d'abattage d'arbres et de celle du Treuil avec cristallisation de l'ensemble.
- L'élaboration d'un cheminement entre les fermes de La Besse et du Treuil, puisqu'à la fin plus de 70 maquisards occupaient les 2 fermes, cheminement qui reprend approximativement le tracé de l'époque
- Et enfin la remise à niveau de l'ensemble des chemins qui empruntent pour une part importante l'ancienne voie romaine.

**Nous nous trouvons donc en face d'un travail important et compliqué de par la topographie des lieux, réalisé d'excellente manière par l'entreprise SEVE PAYSAGE.**

**Quels buts poursuivons-nous et quels en sont les objectifs ? Ils sont me semble-t-il au nombre de 3.**

**Le premier** consiste à inscrire la Commune dans la politique du tourisme mémoriel en adhérant à la proposition de l'ONAC et de sa directrice, M<sup>me</sup> SEBERT, d'implanter dans le cadre de la politique conduite par le Ministère de la Défense, un Chemin de Mémoire dans les Saulières après avoir conduit un travail équivalent et différent sur Tulle.

**Le deuxième** vise à rendre vivante, compréhensible et en la certifiant de manière durable et pérenne la mise en place de la résistance dans les Saulières en mettant en avant toutes les difficultés d'intendance et d'organisation que connurent pendant quelques mois les occupants et leurs dirigeants.

**Le troisième** enfin, c'est de faire comprendre ce que fut la réalité d'une époque très troublée où cohabitèrent, d'une part le renoncement avec Vichy et, d'autre part, le combat pour la liberté qui prit sa source dans l'appel du Général de Gaulle le 18 juin.

Ce chemin est donc le témoin de ce que fut la vie du Maquis dans les Saulières. Il est le témoin de la tragédie qui se déroula ici avec 18 jeunes maquisards exécutés mais aussi un témoignage d'espérance qui prit ses racines dans la résistance intérieure ...

... Je ne serais pas complet si je ne remerciais pas mes collègues du conseil Municipal qui ont accepté, sans la moindre hésitation, à prendre 100% des frais engagés en charge.

**La Commune a ainsi fait tout son devoir.**

**Elle le devait aux ombres qui habitent encore ces lieux.**



Cabane cubaine du trou du Loup



Intérieur de la cabane Cubaine



16 novembre 2013 : Projection du film à la Salle du Temps Libre de Sainte-Féréole

## B. Réalisation d'un film de 52 minutes intitulé

« Il y avait la forêt des Saulières Histoire d'un maquis en 1943 »

- **Jean-Jacques RAOUX**, Président de l'Association des Saulières
- **Georges BUGEAT**, Président de l'Association « Histoire et Mémoire en Corrèze »
- **Michel ESCURAT**, Caméraman et réalisateur technique en liaison avec les services du conseil Général



## Ce film est remarquable par la quantité et la qualité des témoignages qu'il comporte.

« Recueillir le témoignage de celles et ceux qui ont vécu de près ou de loin cette horrible tragédie devenait une exigence morale. Avec la complicité indéfectible d'Albert UMINSKI, ce travail de Mémoire, se veut aussi une contribution à l'écriture de l'Histoire.

Ce récit commence avec l'effondrement de mai-juin 1940. Des milliers d'Alsaciens et de Lorrains sont contraints de quitter leur foyer. Des habitants de Coutures et de Riche, en Moselle, racontent comment ils ont été accueillis, hébergés et protégés à Donzenac et à Sainte-Féréole. Le 11 novembre 1942, les troupes allemandes occupent la zone libre. Dès le 16 février 1943, la loi du Service du Travail Obligatoire (STO) oblige les jeunes, âgés de 20 à 22 ans, à partir travailler en Allemagne. Nom-

breux sont les réfractaires qui vont chercher refuge en Corrèze, notamment dans la forêt des Saulières, dès le mois d'avril. D'un camp de refuge, on passe à des camps de maquisards appartenant à l'Armée Secrète (AS). La solidarité du monde rural leur est pleinement généreusement acquise. Plusieurs témoignages, que l'on retrouve ici, l'attestent. Le 11 novembre 1943, répondant à l'appel lancé depuis Londres de se rendre devant les monuments aux morts pour commémorer l'armistice de 1918, 60 maquisards défilent devant celui de Sainte-Féréole, au pied duquel ils déposent une gerbe. Quatre jours plus tard, les Allemands, ayant eu vent

de cette manifestation patriotique, se livrent à une terrible répression, dont rendent compte ici deux survivants. Dix-huit maquisards, des camps du Treuil et de La Besse, seront retrouvés, couverts de boue, mutilés et défigurés. » ■



Il constitue désormais le deuxième pilier de l'Histoire des Saulières.

Ce film projeté, la veille de la cérémonie de La Besse à Sainte-Féréole le 16 novembre 2013, puis à Donzenac et enfin au cinéma Le Rex à Brive a reçu un accueil marqué de reconnaissance, de sympathie et surtout de remerciements pour la qualité des témoignages et la rigueur du récit.

## C. Reprise de contact et de relations

avec la commune de Coutures en Moselle



De gauche à droite : M. Gérard LABROUSSE, Maire du Bugue, M. Henri SOULIER, Maire de Sainte-Féréole et M. Gaëtan BENIMEDDOURENE, Maire de Château-Salins

En 1940, la Moselle, occupée par les troupes allemandes fait l'objet d'une épuration. Les habitants les plus francophiles et francophones sont expulsés du jour au lendemain. Munis de 50 kg de bagages et de 2000 Francs, ils sont embarqués jusqu'à Lyon et ensuite dispatchés en zone dite libre. 138 mosellans de la commune de Coutures arrivèrent à Sainte-Féréole et furent logés « avec les moyens disponibles » dans tout ce qui pouvait constituer un abri, fut-il modeste. Ces mosellans de Coutures restèrent pratiquement 5 ans dans notre commune. Leur haine des allemands et du régime nazi les amena bien sûr à être près de la résistance et pour certains les amena à devenir résistants. La commune de Coutures est aujourd'hui une commune associée à Château-Salins, petite sous-préfecture de 2500 habitants.

Six cents habitants de Château-Salins avaient été expulsés vers la commune du Bugue en Dordogne.

A l'invitation de Gaëtan BENIMEDDOURENE, Maire de Château-Salins, et de Jacques CAROMELLE, maire délégué de Coutures, les maires du Bugue et de Sainte-Féréole ont été invités à commémorer le 70<sup>e</sup> anniversaire des expulsions de Château-Salins et de Coutures vers le Bugue et Sainte-Féréole les 25, 26 et 27 octobre 2013.

Ces deux jours et demi de cérémonies, de visites de musées et de conférences sur le thème de l'expulsion des mosellans et de prises de contact avec la population ont été des temps forts d'une visite qui a permis au Maire de Sainte-Féréole de prendre l'exacte mesure du drame de l'expulsion et de l'attachement que beaucoup d'habitants de Coutures portait à la commune de Sainte-Féréole. L'annonce du Maire d'une initiative possible en 2014 pour recevoir des mosellans de Coutures à Sainte-Féréole sera vraisemblablement suivi d'effets.

Cette histoire mêlée des expulsions et de la résistance constitue donc le 3<sup>e</sup> pilier de cette écriture de l'Histoire des Saulières. Une très large place est d'ailleurs faite dans le film sur l'accueil des mosellans dans notre région. ■

## En conclusion, nous reprendrons le discours d'Henri SOULIER, Maire de Sainte-Féréole, lors de la cérémonie du 70<sup>e</sup> anniversaire devant la stèle de la Besse. S'adressant à Marius BAR, présent à ses côtés, il déclarait :

« Mon cher Marius, je vous avais dit l'année dernière à la Cérémonie de la Besse ainsi qu'à Albert Uminski, hélas disparu, que nous commémorerions le 70<sup>e</sup> anniversaire du massacre de la Besse avec ferveur, dignité et que cet anniversaire serait l'occasion d'aller plus loin en traduisant la mémoire et plus particulièrement la mémoire vive dans l'Histoire. Cette dernière ne s'écrit jamais dans la précipitation mais bien dans l'analyse et le croisement de tous les écrits, de tous les

réécits, de tous les indices qui ont imprégné ces lieux et cette époque. Et c'est ce qui a été fait. Le Chemin de la Mémoire des Saulières que nous venons d'inaugurer, le remarquable film réalisé par une association locale inscrivent dorénavant ces lieux dans l'histoire de la résistance naissante dans le Bassin de Brive et y inscrivent également la tragédie qui se déroula en ces lieux. Les enfants de l'école ont donné lecture du livre consacré à cet affreux drame. Cette lecture nous interpelle sur ce que fut la vie dans la résistance, sur l'itinérance nécessaire afin de ne pas être repéré. Elle permet de nous interroger sur ce qui aurait été notre comportement à cette période. Serions-nous capable d'entrer dans la clandestinité et coucher au milieu d'une vaste forêt dans des abris de fortune ? La réponse serait sans doute positive s'il convenait de défendre un mot sacré : la liberté.

Nous sommes rassemblés en compagnie des enfants des écoles et notre présence vise à faire comprendre aux citoyens de notre bassin de vie, à ceux qui ne connaissent que peu de choses de cette époque, l'importance actuelle de ces événements en ce 70<sup>e</sup> anniversaire. Nous sommes rassemblés pour transmettre le poids des souvenirs, la profondeur des blessures et parfois pour avoir à connaître les trahisons que porte cette époque.

Nous sommes rassemblés ici pour insister sur la valeur des mots résistance et don de soi et pour affirmer la force de ce qu'ils évoquent pour des millions de nos concitoyens. Nous sommes ici pour faire comprendre l'influence très forte qu'aura la résistance dans l'histoire qui suivit.

Nous sommes ici enfin et surtout pour, au-delà de la mort, rendre hommage à tous ceux à qui nous devons aujourd'hui notre bien le plus précieux « La Liberté » ■



# Actu



## Lotissement Le Colombier

Les travaux d'aménagement des voies de circulation et de mise en place des réseaux se poursuivent.

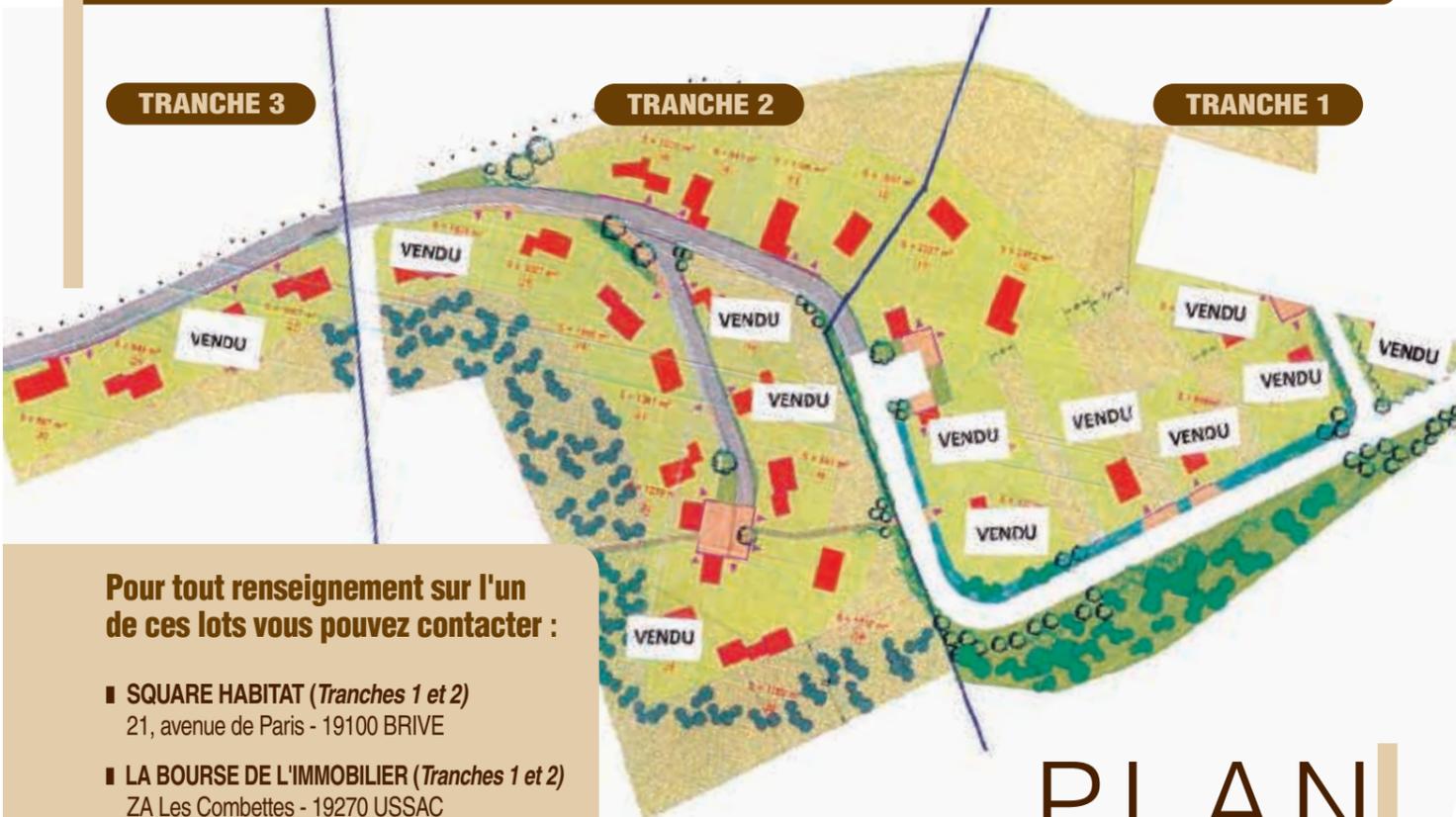
Les lots des tranches 2 et 3 sont à présent délimités et proposés à la vente :

- **Tranche 2** : 15 lots, 4 sont vendus
- **Tranche 3** : 4 lots, 1 vendu

Sur la tranche 1 qui comprend 11 lots, **2 restent à vendre.**

Lors de sa séance du 27 septembre 2013, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des lots des **tranches 2 et 3**, et a revu le prix de vente des 2 lots restants sur la **tranche 1**. Il a donné mandat de vente à deux agences immobilières.

Le prix des différents lots figure dans la délibération page 23 du présent bulletin.



Pour tout renseignement sur l'un de ces lots vous pouvez contacter :

- **SQUARE HABITAT (Tranches 1 et 2)**  
21, avenue de Paris - 19100 BRIVE
- **LA BOURSE DE L'IMMOBILIER (Tranches 1 et 2)**  
ZA Les Combettes - 19270 USSAC
- **MAIRIE (Tranche 3)**

# PLAN LE COLOMBIER

## RÉNOVATION DES FAÇADES

Afin de valoriser le patrimoine bâti et de préserver les caractéristiques architecturales des bâtiments anciens de Sainte-Féréole, le Conseil Municipal a lancé l'opération **Rénovation des Façades**, par délibérations en date des 13 septembre 2013 et 14 novembre 2013. Cette opération a pour objectif d'inciter les habitants de Sainte-Féréole à restaurer et embellir les façades de leur maison d'habitation par l'attribution d'une subvention.

### Pour quels bâtiments ?

- les bâtiments à usage d'habitation, situés sur l'ensemble du territoire de la commune, et leurs dépendances, construits avant 1950, n'ayant pas subi de modifications dénaturant leur caractère architectural d'origine
- l'immeuble ne doit pas avoir fait l'objet d'un permis de construire délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1954 ; si un permis a été délivré après cette date, il ne doit modifier l'architecture de la maison qu'à la marge et ne pas en changer son aspect d'origine

### Pour quels travaux ?

- Les travaux de rénovation des façades (réfection des joints, crépis, enduit selon les prescriptions et recommandations du CAUE)
- Les travaux d'isolation par l'extérieur. Les travaux doivent être réalisés par une entreprise (les travaux réalisés par les particuliers ou le propriétaire lui-même ne sont pas éligibles) et doivent être déclarés en mairie sous la forme d'une déclaration préalable ou éventuellement d'un permis de construire.

### Quelle aide ?

- ▶ **30 % du montant HT** des investissements dans la limite de **60 € le m<sup>2</sup> maximum** et de **150 m<sup>2</sup> maximum**, par immeuble
- ▶ Plafond de subvention par projet : **2700 €**, soit plafond des travaux : **9000 €**

*Une seule subvention par immeuble pendant la durée du programme*



# En Bref

### Où se renseigner ?

Mairie de Sainte-Féréole - Rue du 14 juillet - 19270 SAINTE-FEREOLE  
☎ **05 55 85 78 00**  
Mail : [mairie.stefereole@wanadoo.fr](mailto:mairie.stefereole@wanadoo.fr)  
Site : [www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr) (rubrique Urbanisme)

## Groupe Informatique 2014

Le groupe informatique de la commune de Ste Féréole, relance début janvier 2014, de nouvelles sessions de découvertes et de perfectionnements à l'informatique.

Permettre la découverte de l'outil, favoriser l'accès à l'information sur le net et sur les réseaux sociaux, aider chacun à s'améliorer selon ses besoins, sont les objectifs du groupe informatique animé par la mairie. **2014** sera marquée par une programmation plus dense avec le maintien de séances d'initiations animées par Henri Meijer en milieu de semaine et le déploiement d'un riche programme de séances de perfectionnement autour de quatre thèmes phares dont les dates seront programmées très prochainement et prévues les samedis matins de 10H à 12 H.

**Perfectionnement Word** (3 séances)

**Gestion des Médias informatiques** (3 séances) Photos - Vidéos - Audios...

**Internet et Réseaux Sociaux** (3 séances)

**Tablettes Smartphones Android Iphones et applications associées à ces outils** (3 séances)

Une communication des dates et des conditions d'inscription (**5 € par séance**) sera diffusée très prochainement sur le site internet de la mairie, sur les supports de communication, la presse locale et les panneaux d'informations municipaux.

Des séances destinées aux associations de la commune seront proposées avec présentation des outils informatiques municipaux mis à leur disposition et présentation des outils intra et internet au service de leur communication.

Des sessions pourront aussi être envisagées à destination des entreprises recensées sur la commune afin de réaliser avec elles les fiches activité et leur affichage sur le site internet de la commune.

Une réflexion est aussi engagée concernant un groupe de travail pour l'appui aux associations et entreprises sur la réalisation de blog ou de site internet perso simple. Un groupe informatique dédié à la création de sites internet perso est envisageable au travers de l'usage d'outils gratuits de création de site.

En attendant le programme définitif de ces séances n'oubliez pas de consulter régulièrement le site internet de la commune.

[www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr)

# En Bref



## Les Arts en bibliothèque

Pour la première année la Bibliothèque Communale animée par sept bénévoles a participé à l'opération nationale « Bibliothèques en fête ».

Le thème de 2013 était « les Arts en bibliothèque », arts qui se sont succédés pendant 5 semaines et ont attiré environ 340 visiteurs qui ont pu apprécier les réalisations artistiques des artistes des diverses associations de la commune. Ainsi peintures acryliques, aquarelles, encadrement, ont agréablement voisiné avec des figurines, des grands panneaux de patchwork, des ouvrages raffinés de points comptés ; et les livres sur les étagères se sont bien « mariés » avec les « Escogriffes » qui furent les gardiens de ce « temple ».

Cécile Pouget la créatrice de ces pantins fut aussi l'animatrice de deux ateliers pour enfants qui ont fabriqué de petits personnages à partir de bouts de tissu recyclés. Un franc succès car 22 enfants ont appris à manier fils, aiguilles, boutons.

Un livre de photos de cet événement est en cours de réalisation et sera consultable à la bibliothèque.

### Nouveautés à la biblio :

- Mise à disposition d'un espace wifi et jeux internet gratuit
- Mise en place de Prêts de livres à domicile - Tél. : 05 55 92 25 32 Mail : bibliosantafe@orange.fr



Atelier Cecile Pouget

## Horaires d'ouverture

- Lundi .....16 h 30 - 18 h 30
- Mercredi .....14 h - 16 h
- Vendredi .....17 h - 19 h

Accès Gratuit

## Instance de Coordination Autonomie

Le dernier Conseil d'Administration de l'Instance de Coordination de l'Autonomie s'est tenu à la Salle du Temps Libre le 26 novembre dernier. L'occasion de rappeler les actions menées par cette structure de proximité.

L'Instance de Coordination de l'Autonomie intervient depuis 1984 au sein du canton de DONZENAC. Elle a pour mission l'information, la coordination et l'animation auprès des personnes âgées et handicapées du canton.

### Pour accomplir ses missions, l'Instance a développé :

- **Un point information** : destiné aux personnes âgées et handicapées ainsi qu'à leur famille sur le maintien à domicile (aide à domicile, téléalarme, portage de repas, aides financières...) et pour les orienter vers les structures adaptées.
- **Un service mandataire** : Lorsqu'une personne embauche une aide à domicile, elle devient particulier employeur. Le service mandataire accomplit à la place de l'employeur les démarches relatives au statut d'employeur (fiche de paie, déclaration auprès de l'URSSAF, établissement des certificats de travail...)
- **Un service de coordination** : Ce service a pour but d'assurer la liaison entre les différents acteurs du territoire (EHPAD, infirmiers, SSIAD, médecins traitants, service d'aide à domicile...) afin de permettre une meilleure prise en charge de la personne en perte d'autonomie.
- **L'organisation d'animations** : l'instance organise des animations telles que la semaine bleue (rencontres entre les clubs), un thé dansant, des ateliers de prévention...



Place de la liberté - 19240 ALLASSAC  
Tél. : 05 55 85 73 79 - Mail : icadonzenac@yahoo.fr

Les deux coordinatrices de l'instance **Anne BORDAS** et **Emilie BREUIL** sont à votre disposition et à votre écoute ! Téléphone 05 55 85 73 79

Au cours de l'année 2012, l'instance a accompagné 34 personnes âgées dans leurs démarches de particulier employeur.

## Pierre Delpy : Cent ans

Pierre Delpy est né le 13 novembre 1913 à Lespinasse. Il est le 3<sup>e</sup> et dernier enfant.



### Le Maire, Henri Soulier dans son allocution, a fait ressortir les grands thèmes de la vie de Pierre Delpy :

- **la personnalité** « vous n'en manquez pas ... je pense d'ailleurs que c'est un trait de caractère nécessaire au bien vieillir ».
- **votre enfance** « comme tous les gosses de votre âge, seuls la ferme et le travail sont vos lieux et objets de loisirs : garder les troupeaux, aider aux

champs et en même temps faire les devoirs sont les occupations les plus ludiques des enfants de cette époque »

■ **l'armée** : 1 an d'armée en 1933 à Vincennes au 6<sup>e</sup> Dragon, régiment de cavaliers

■ **le mariage** : le 31 décembre 1936 avec Marie Crémoux du village de Berchat où vous êtes venu vivre

■ **la guerre** : mobilisé le 29 septembre 1939, dirigé sur l'Alsace

■ **la captivité** : fait prisonnier en mai 1940 vous êtes mis dans des fermes. Pendant votre captivité, en 1943 vos parents décèdent

■ **le travail, l'agriculture, les bâtiments** : à votre retour « ce sera le travail et encore le travail ... la construction d'une grange en 1957, puis d'une maison en 1967... en 1976 vous décidez de passer la main ».

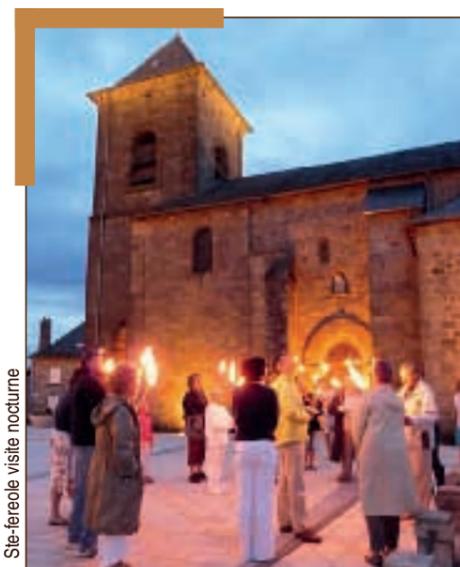
■ **l'élu** : « le 22 mars 1959 vous êtes élu conseiller municipal et ce, jusqu'en 1965 »

■ **la famille** : 4 enfants : Michel, Jean-Louis, Henri, Danièle, 14 petits enfants, 20 arrière-petits-enfants.



## Le Père Noël

C'est en effet à une classe d'enfants très sages, que le Père Noël a rendu visite juste avant les vacances. Dans sa hotte, il y avait une maison de poupées et des buts pliables pour l'école maternelle et des échasses et des buts de hand pour l'école primaire.. Il a aussi distribué des bonbons. Les enfants émerveillés lui ont dit « à l'année prochaine » !



Site-féréole visite nocturne

## Le Pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise

Le 7 août 2013, le Pays d'art et d'histoire a proposé aux habitants et aux touristes de parcourir les rues de Sainte-Féréole à la lueur des flambeaux. Près de 30 personnes ont eu l'occasion d'arpenter les ruelles, de déchiffrer les façades des maisons des XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et de pénétrer dans l'église pour découvrir l'impressionnant ensemble de mobilier baroque.

Le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise compte 46 communes. La convention qui le lie au ministère de la Culture et de la Communication a été signée le 20 août 2013 pour 10 ans et définit le cadre de l'intervention et les missions de service public liées à ce label.

Les animations estivales ont vu la participation de plus de 1 300 personnes pour les 45 activités mises en place (visites guidées, randonnées, animations pour enfants, visites nocturnes et visites théâtralisées). Dans le cadre du concours départemental de l'innovation touristique organisé par le Conseil Général et EDF, le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise a reçu le 1<sup>er</sup> prix d'un montant de 2 500 € grâce aux visites théâtralisées. A l'occasion des 30<sup>e</sup> Journées Européennes du Patrimoine, 47 animations ont été organisées sur l'ensemble du territoire labellisé. Les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013, plus de 4 350 personnes ont découvert des sites incontournables et insolites par le biais de visites guidées, visites libres, spectacles, balades archéologiques, expositions, concerts, conférences et autres animations.

L'année 2013 est synonyme de changements avec tout d'abord l'installation du siège au Manoir des Tours à Allasac en avril. Comme il l'avait annoncé, Jean-Louis Lascaux, président depuis la création de la structure en 2001, quitte ses fonctions après avoir mené à bien l'extension du territoire. Bernadette Vignal, Maire de Saint-Viance lui succède. L'équipe compte 4 personnes sous la responsabilité de Wilfried Leymarie, animateur de l'architecture et du patrimoine.

### Renseignements :

**Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise**  
**Manoir des Tours**  
24, rue de la Grande Fontaine - 19240 Allasac  
☎ 05 55 84 95 66  
pah.vezereardoise@free.fr  
www.facebook.com/PahVezereArdoise



## Echo de Manocalzati

*Nouer des relations avec des personnes d'autres pays semble être une prédisposition des citoyens de Manocalzati, prédisposition qui s'est renforcée jusqu'à notre époque.*

Aujourd'hui, l'Union européenne a dépassé les frontières des États et donc cette dimension peut apparaître comme un vague élément enfoui dans le passé. Mais, à bien regarder, si la greffe de la nouvelle citoyenneté européenne est implantée dans un tronc déjà bien préparé à l'accueillir, l'arbre qui en résultera, apportera à coup sûr des fruits magnifiques... Et c'est l'espoir de nous tous, pour aujourd'hui et pour demain. Cet aspect particulier s'enracine dans des documents à la fois curieux et intéressants que l'on peut consulter d'une manière simple. Ils donnent une vision de notre passé, à la fois précise, concrète et authentique.

A titre d'exemple, les archives paroissiales de Manocalzati conservent, pour le dix-huitième siècle, une série complète de 323 mariages - de 1766 à 1800 - ; On y trouve enregistrées plusieurs

personnes provenant d'autres villages et d'autres villes qui se sont mariées dans notre commune, et certains viennent même de loin (Loin... pour l'époque, cela signifie au-delà de la province d'Avellino, au-delà des 30 km !). Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le « **cadastre oncial** », - registre qui contient une description de chaque famille afin de déterminer quel montant d'impôts ils doivent payer, (une vieille histoire...) - suggère qu'une famille normale était composée d'un bon nombre d'individus, bien au-delà des coutumes actuelles. Ainsi, la famille Frezza comprenait Angelo Frezza, 60 ans, ouvrier agricole, « **bracciale** » - celui qui loue ses bras à la journée -, le chef de famille. Il était marié à Anna Grieco de cinq ans sa cadette; avec eux vivaient leur fils Pasquale, adolescent de 14 ans et déjà journalier, ainsi que leur autre fils Biagio de 35 ans, journalier encore, qui avait

épousé Apollonia Maoriello, âgée de 34 ans ; sous le même toit, on trouvait, en plus, leur fille Antonia, 30 ans, mariée à Ange Riccio de San Barbato et une petite-nièce, Candida Spagnola, une enfant de 5 ans, du village voisin de Montefredane. Fait intéressant, cette famille, comprenant donc 8 personnes, était propriétaire de sa demeure. Celle-ci disposait d'un petit jardin, et elle était située dans la partie haute du village.

Autre exemple de famille représentative de Manocalzati : La famille d'Andrea Greco, « **bracciale** » de 35 ans, marié à Anna Cuoco, 33 ans, possédait, elle aussi, sa maison. Le couple était jeune et vivait avec ses enfants : Nicola, 15 ans, Marco, 12 ans, Diana, 7 ans, Porzia, 3 ans, et Angela, d'à peine 4 mois. Avec eux demeurait le frère d'Andrea, Antonio, 60 ans. L'habitation se trouvait dans la partie basse du pays. ■

Une curiosité à noter : on nommait « **vergini in capillis** » (littéralement : vierges en cheveux) des femmes célibataires, vivant au foyer, qui ne coupaient pas leurs cheveux comme le faisaient les religieuses. Dans ce contexte particulier, peuplé de ces « **bonnes sœurs en chambre** » et de ces enfants en bas âge, il fallait du personnel pour prendre soin de ce petit monde : on recense donc deux servantes : Anna Amatuccio 40 ans et Vittoria Di Matteo 49 ans. A nouveau, le calcul est copieux : dans ce foyer, on ne compte pas moins de 10 personnes. Le Cadastre Oncial nous gratifie d'autres particularités. Pouvait être pris en compte dans la maisonnée des individus qui n'y séjournaient pas. Ainsi, nous découvrons que des citoyens habitaient Naples, pour étudier, pour travailler, ou parce qu'ils avaient embrassé la carrière religieuse, comme en témoignent les données d'une autre famille. Le « **docteur Don Antonio Picone** » 64 ans, « **vit de ses rentes** »... il est le propriétaire de sa demeure, qui accueille divers membres et qui jouit d'un petit jardin privatif au lieu-dit : « **Casal Nuovo** ». On apprend, en outre et en passant, que ce personnage loue quatre chambres « **soutane** » et « **soprane** » (rez-de-chaussée et premier étage). Antonio Picone a épousé Rosa Giovine, 44 ans. Une de leurs filles de dix-huit ans, Nicoletta, s'est mariée avec le Dr Angelo Antonio De Luca du village de Fontanarosa, situé plus au nord. Celui-ci est venu faire le gendre au domicile de son beau-père. Voici leurs enfants : Giovanni 13 ans, qui vit à Naples « **engagé dans les études** », Severina 10 ans, Pietro Angelo 8 ans, « **inscrit à l'école** » et Felicissima 7 ans. Dans ce contexte précis, il semble que la scolarité soit plus ou moins réservée aux garçons.

Le frère d'Antonio est prêtre, il s'appelle Francesco, a 45 ans et vit à Naples. Et dans cette ville de Naples on compte également sa sœur, Chiara, 59 ans, veuve de feu le médecin Giovanni Domenico Vivencio : elle s'est retirée à l'hospice de Sainte-Claire des Pères jésuites de ladite ville. Dans la maison, il y a deux personnes qui font le service, deux femmes : Orsola Verace, 45 ans et Agata Bellarosa 18 ans, de Ceppaloni. Ces caractéristiques tirées des documents révèlent des faits saillants de la vie de nos ancêtres. On s'aperçoit que la vie quotidienne du village se construisait sur un élément-clé : la famille dans un sens élargi. Elle composait un bouquet de différentes générations, de différents brins, dont le lien n'était pas forcément le mariage ou la filiation, mais l'appartenance à une communauté autour d'une personne, autour d'un lieu. On se définissait par rapport à un chef de famille et par rapport à une maison.

### Pour conclure

*Nous devons avouer une chose. Dans l'état actuel de nos travaux, nous ne savons pas précisément combien d'habitants de Manocalzati provenaient d'autres villes au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, combien s'étaient installés là à cause de leur mariage ou de leurs affaires civiles ou religieuses. De même on ignore la proportion exacte de Manocalzatesi qui résidaient ailleurs. Mais le dépouillement des archives nous laisse voir qu'il devait y en avoir une certaine quantité si on considère que la population de la commune se montait à un millier de personnes, à cette époque.*

Virgilio LANDIORIO ■

**On pourrait penser que cette communauté familiale abondante était liée à des conditions de vie précaires :**

en se regroupant, en mutualisant les forces et les revenus, on pouvait mieux affronter la pauvreté.

**Il n'en est rien.**

Même les gens plus riches connaissaient ce genre d'existence où, autour d'un foyer, cohabitaient diverses générations, reliées entre elles d'une façon ou d'une autre. Ainsi, Alessandro de Mattheis, issu d'une famille aisée, avait 72 ans. Avec lui, séjournait un prêtre, son frère Don Giacomo Antonio, 70 ans. Mais aussi sa belle-sœur, la « **magnifica** », c'est à dire « **la femme noble** », Camilla Brescia de 78 ans bien sonnés, la veuve de Gregorio de Mattheis. A leur domicile s'épanouissaient la fille du maître, Agata, 42 ans, « **in capillis** », c'est-à-dire qu'il s'agissait d'une jeune (ou presque, surtout en ce temps-là...) fille célibataire n'ayant fait aucun vœu religieux, ainsi qu'une autre demoiselle, Maria Anna, « **monica bizoga** » de 38 ans, célibataire elle aussi, mais affiliée à un ordre religieux, avec le droit de vivre dans sa famille : le couvent mais à la maison. Dans cette habitation, il y avait aussi un fils, un « **speciale di medicina** » (on dirait aujourd'hui un pharmacien), le « **magnifico** » (noble) Pasquale 33 ans, avec ses deux jeunes enfants, Lucrezia 4 ans et Giuseppe, 1 an. On ne fait pas, semble-t-il, mention de son épouse.

## JUMELAGE SAINTE-FEREOLE MANOCALZATI



Après le départ de nos écoliers à Manocalzati, est venue l'heure d'accueillir au mois d'avril 2013, 17 écoliers de Manocalzati accompagnés de 3 Professeurs et la présidente des parents italiens.

Les parents italiens ont fait de réels efforts pour cette continuité car, en Italie, il n'est pas si simple de laisser partir ses petits et de surcroît, pour un voyage qui demeure un effort pécuniaire pour chacun.

**Aussi la mairie de Sainte Féréole et le comité de jumelage ont eu à cœur de leur organiser un séjour, le plus agréable possible.**

Les associations de Sainte Féréole ont, elles aussi, mis la main à la pâte. Quand ils n'étaient pas en cours avec les petits Flégeois, divers ateliers ou sorties leur ont été

proposés : tennis, danse, repas entre écoliers des 2 écoles, visite de Brive, peinture sur ardoise, visite d'une ferme, visite des Pans de Travassac, sortie au parc du Renou à Limoges et une journée à Paris où un bus les attendait pour leur faciliter les déplacements. Après cette semaine franco-italienne, ce n'était pas le froid qui a régné durant le séjour qui faisait couler les larmes. Tous, bien sûr, promirent de se revoir.

Les articles sur ce séjour français qui ont paru dans le journal de Manocalzati, ont montré que le Comité avait atteint ses objectifs. Néanmoins même si les jeunes resteront toujours les interlocuteurs privilégiés de ce partenariat, le Comité souhaite élargir ses actions aux autres tranches d'âge pour l'année 2014.

Le président, Jean-Charles CASADEI ■

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAINTE FEREOLE :

### SON ROLE

- L'association des parents d'élèves aide les enseignants dans l'organisation de différentes activités : accompagnement des parents lors de sorties, participation financière aux voyages scolaires, aux spectacles et sorties cinéma intégrés au projet pédagogique de l'école.
- Elle aide au financement des projets scolaires en organisant le traditionnel loto des écoles ainsi que des opérations comme la vente de chocolats, des tombolas....
- Elle organise également le Noël de la garderie périscolaire avec l'achat de jouets, de matériels d'animation et des jeux éducatifs pour l'aide aux devoirs.

### SES ACTIVITES POUR L'ANNEE 2013/2014

- Vente de chocolat de Noël,
- Financement de jouets avec organisation du Noël de la Garderie,
- Tenue de la newsletter de l'école,
- Galettes des rois offertes aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire,
- Loto annuel de l'école informatisé (le 05 AVRIL 2014 à 19h30)
- Participation au marché des producteurs.

### SON FINANCEMENT

- Bénéfice du loto : participation des familles, des commerçants et des flégeois au loto par des dons ou par l'achat de cartons par exemple.
- Participation des membres de l'association aux marchés de pays afin de bénéficier d'une quote-part sur les résultats excédentaires des marchés.
- Subvention accordée par la mairie.
- Bénéfice des diverses activités comme la fête de l'école.

Nos prochaines réunions  
à 20 H  
à l' "ESPACE JEUNE"

- 13 février 2014
- 14 mars 2014
- 27 mars 2014
- 16 mai 2014

### SA COMPOSITION

#### Son Bureau

Présidente  
Vice-Présidente  
Vice-Président  
Trésorière  
Trésorière adjointe  
Secrétaire  
Secrétaire adjointe

- Fanny CHARLOT
- Sophie PERS
- David CELERIER
- Muriel TUDZIARZ
- Françoise FARGES
- Gaëlle MEZIERES-COUNORD
- Céline SERRADEILL

#### Ses Membres

- Marie HURET
- Emilie MONTEIL
- Sébastien BOUYGE
- Pauline SAGNE
- Frédéric PANCHEVRE
- Laurent BESNARD

### ASSEMBLEE GENERALE

- L'association des parents d'élèves a besoin de tous les parents disponibles pour continuer à mener à bien ses actions. En début de chaque année scolaire, se tient une assemblée générale ouverte à tous les parents. Elle n'engage pas les parents qui y assistent mais leur permet de mieux connaître la vie de l'association, ses membres ainsi que ses projets. ■

La Présidente, Fanny CHARLOT  
Association Des Parents d'Elèves  
De Sainte Féréole  
Association n° W 191000103

# Associations



## Le Club des aînés La Rose des Vents

Cette association fonde son action sur une éthique à base d'amitié, de responsabilité, de tolérance et de solidarité.

Elle est ouverte aux personnes de plus de 50 ans, retraitées ou non : pour cela, il est nécessaire de devenir adhérent en payant sa cotisation annuelle de 18 € à ce jour. Il est souhaité de participer au maximum à la vie de l'association en participant dans la mesure du possible aux différentes activités proposées en assemblée générale.

- Pour 2014, les réunions du Club auront lieu dans la salle du temps libre le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.
- La marche se fait tous les mardis avec un départ à 14 h place de l'église de Sainte-Féréole.
- La Kermesse du club aura lieu le dimanche 6 juillet 2014 salle du Temps Libre.
- Le samedi 1<sup>er</sup> Mars 2014 : repas Farcedures chez Véronique ouvert aux non adhérents.
- Il est programmé une sortie sur la journée à ARCACHON le jeudi 25 mai 2014, inscriptions ouvertes.
- Le voyage au PUY du FOU, programmé depuis 2012 aura lieu du 4 au 6 septembre 2014.

- Pour l'automne, sans compter le repas d'automne du 25 octobre 2014, une sortie en Corrèze se prépare.
- Sur proposition du Comité de jumelage, un séjour d'une semaine en Italie est en cours de préparation avec limite d'inscription au 15 janvier 2014

Bienvenue à tous ceux qui veulent nous rejoindre.

### Nouveau bureau pour 2014

Présidence	● Simone AIMARD
Vice-présidence	● Paulette BREUIL et Alice PEROT
Trésorerie	● Janine BECOT et Pierre CAHUZAC adjoint
Secrétariat	● Christiane TERRIAC et Christiane TRANCHANDON adjointe.

## COMITE des FETES

Le 11 octobre dernier, c'est avec convivialité que le comité des Fêtes a conclu son année festive avec le tirage de la tombola. De nombreux carnets ont été vendus permettant de faire le bonheur des gagnants, au moyen de très beaux lots, mais également d'équilibrer le bilan financier de l'association.

Malgré des conditions météorologiques plutôt mauvaises pendant les manifestations, le comité a su garder la tête haute, exploiter ses compétences et surtout il a su s'adapter à cette problématique, qui est pour lui le facteur clé, d'une « fête réussie ». Toute l'équipe et moi-même remercions toutes les personnes qui participent à nos activités et permettent de pérenniser les festivités du Comité des Fêtes, qui existent depuis plus de 40 ans. Nous espérons que cette nouvelle année sera porteuse de nouveaux participants tant bien au sein de nos activités que de notre association.

**Toujours en recherche de nouveauté, le programme sera fluide et dynamique afin de satisfaire chacun d'entre vous.**

■ **Samedi 26 avril** : Préparez vos économies car la pomme de terre sera la maîtresse de la soirée et il en faudra beaucoup pour préparer cette recette typique de l'assiette corrézienne. En effet, avec la réussite

gastronomique de l'an passé, nous vous proposons de venir déguster ou re-déguster les Farcedures sous la chaude ambiance de « Momo et son orchestre ».

■ **Samedi 21 juin** : c'est lors de ce jour très particulier de la fête de la musique que le comité allumera son traditionnel « Feu de la Saint Jean ». Nous invitons tous les musiciens ou groupes musicaux de la commune à venir faire une petite représentation de leur talent. La soirée se poursuivra avec le retour des « Los Tropicales mariachis » qui vous entraîneront avec leur nouveau répertoire. Tout au long de la soirée, grillades et paëlla seront sur place.

■ **Samedi 26 juillet** : « Les Puces d'été à Santa Fé », pour leur 3<sup>e</sup> année, elles seront de nouvelles présentes en Semi-Nocturne (14h/22h). Animation assurée toute l'après-midi autour de la place de l'église.

■ **12, 13 et 14 septembre** : Fête annuelle. Le programme est en cours de préparation, sans inquiétude, le Comité vous réserve le meilleur pour tout le week-end.



Le Comité des Fêtes vous souhaite une bonne et agréable année festive

# 2014

A Bientôt

Le Président, Jacques ROUHAUD

## « Expressions »

Après la période estivale qui a mis l'association en somnolence à l'exception de sa participation aux marchés de pays les différents ateliers ont tous retrouvé leurs activités habituelles.



Malgré certaines améliorations à apporter en particulier à l'acoustique des salles, les repères désormais acquis dans les nouveaux espaces de la maison des associations attisent le dynamisme des adhérents. Ce dernier trimestre 2013 toujours riche de participations diverses : expositions d'encadrement, concerts de la chorale, préfigurent bien les projets pour l'année à venir. S'ajoutant aux activités habituelles de nombreux stages concernant l'encadrement, la cuisine, l'aquarelle rythmeront les mois à venir et animeront ponctuellement les ateliers.

Le détail des projets, pour certains encore en préparation, nourrira l'assemblée générale prévue le vendredi 10 janvier.

Souignons cependant la participation de la chorale à la 70<sup>e</sup> commémoration du massacre de la Besse et la magnifique exposition d'encadrement fin novembre qui a conduit de très nombreux visiteurs dans cette salle du Temps Libre remarquablement restaurée mettant en valeur tous les travaux des ateliers qui y sont exposés.

La Présidente, G. BUGÉAT

Douze ans déjà pour

## MUSIQUE ON DANSE

Nos six groupes ont remis leurs chaussons de danse pour créer de nouvelles chorégraphies.

Nos 62 danseuses, âgées de 4 ans à 17ans et demi, sont encadrées et aidées par Audrey, Cécilia, Jessica, Mylène et Olivier, nouveau dans l'équipe. Le spectacle de fin de saison se construit au fil des semaines avec les nouveaux thèmes musicaux, les décors et déguisements créés pour l'occasion. Les Petites Etoiles, Les Sirènes, Les Chipies, Les Little Marcel, Les Divas, et le groupe Amazone vous attendent nombreux pour les admirer sur scène!

Nos Adhérentes ont pu tester, dans l'effort et avec le sourire, du matériel : les lests, les batons, les élastiques, les ballons et le step. Heureusement, les étirements réalisés assidûment en fin de séance minimisent nos courbatures du lendemain !!!

Cette année, nous avons proposé une nouvelle activité pour les adultes :

Des cours de PILATES le mercredi de 20h00 à 21h00 encadrés par Violaine.

Notre cours de gymnastique fitness du vendredi soir de 20h00 à 21h00 a repris dans la bonne humeur avec notre éducateur sportif Nicolas.

Bien sportivement.

La Présidente, Sandra CONDACHOUX

## SYNDICAT DES INITIATIVES DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Notre association organise trois ateliers très dynamiques :

### Couture

Tous les jeudis de 14 h à 17h se retrouvent entre quinze et vingt dames, porteuses de projets de confection de vêtements ou d'accessoires utiles. Le tricot et la broderie sont aussi de la partie.

### Patchwork

Tous les samedis de 14h30 à 17h30. L'activité regroupe huit dames qui réalisent avec une patience infinie de magnifiques dessus de table, de lit ou autres accessoires colorés et décoratifs. Une exposition est prévue en 2014.

### Scrabble

Tous les lundis de 14h à 16h30. Douze personnes partagent cet atelier de mots à la valeur ajoutée. La concentration nécessaire n'exclut ni la bonne humeur ni l'humour et la recherche est favorable à tout le monde. Quelques rencontres sont organisées dans l'année le samedi à partir de 17 heures. L'information est diffusée par les journaux et les panneaux communaux.



Renseignements ou Inscription

musiqueondanse@gmail.com  
Tél. 05 55 18 98 04

Nos principales Manifestations

- Atelier Créatif : dimanche 13 avril 2014 : salle du temps libre.
- Spectacle : samedi 14 juin 2014 à 20h : grande salle du stade
- Assemblée Générale et Pré-inscriptions 2013 : fin juin 2014
- Repas festif de la gymnastique : fin juin 2014

# Associations

Si vous désirez plus de **Renseignements**, n'hésitez pas à contacter M<sup>me</sup> Biedermann au 06.34.55.50.07. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

M<sup>me</sup> Benoîte Biedermann dispense des cours de piano, de solfège et de chant à Sainte Féréole, **sur le piano à queue de la Grande Salle, tous les mercredis après-midis.**

Si les horaires sont insuffisants, il est également possible de demander des cours à domicile à d'autres horaires.

En juillet dernier, l'année s'est clôturée par un magnifique spectacle dans la Grande Salle, où tous les élèves ont pu monter sur scène et jouer, chacun à son niveau, un morceau pour le public venu nombreux pour l'occasion. La soirée s'est terminée dans la bonne humeur autour d'un buffet préparé par toutes les familles. ■

## ARTS CULTURE ET PARTAGE

L'activité Chi Kung Taoïste a repris ses activités à la mi-septembre

dans la salle de danse de 10 heures à 11 heures 30 chaque mardi

Pour tout renseignement, contacter M<sup>me</sup> SOIROT : martinesoirot.tao.19@gmail.com



## Association Les Saulières Projection de 2 Films le 16 Novembre 2013

Samedi 16 novembre l'équipe municipale, dans le cadre du Week-end de la 70<sup>e</sup> commémoration du massacre de La Besse avait convié les habitants à la découverte du tout nouveau Chemin de Mémoire et à la projection de 2 films inédits.

Le premier sous forme de reportage montre toutes les phases de la création de ce cheminement mémoriel inauguré le 17 novembre lors de la cérémonie de la Besse.

Le second, réalisé par l'association « Histoire et Mémoire en Corrèze » à partir de 18 témoignages vivants, retrace la période du début de la seconde guerre mondiale jusqu'à la tragique journée du 15 novembre 1943.

Devant une salle du « Temps Libre » comble, 200 flégeois ont découvert, non sans émotion, cette période difficile partagée avec les mosellans de Coutures. Autour d'anciens ayant connu ces événements, enfants et petits enfants, tous ont pu partager l'atmosphère pesante de l'époque mais aussi l'espoir généré par l'engagement de la jeunesse et les habitants du bourg et des proches villages voisins. Après la projection, la présence de survivants et d'acteurs de l'époque permis des échanges émouvants, échanges qui se poursuivirent longuement lors du verre de l'amitié.

## FNACA

La section locale de la FNACA, présidée par Gilbert BOUILLAGUET, dont le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre pour faire le point, compte une cinquantaine d'adhérents et adhérentes.

Pour ne pas déroger à ses principes, elle participe à toutes les cérémonies commémoratives se déroulant sur les lieux de mémoire :

**La Besse, Venarsal, Saint-Germain-les-Vergnes, Sadroc, Donzenac sans oublier Vitrac-sur-Montane ainsi qu'aux obsèques des anciens combattants de la commune et des comités voisins.**

Elle assiste aussi, dans toutes les communes qui sollicitent le Comité, à l'inauguration de la plaque commémorant le 19 mars 1962, devenu maintenant une journée mémorielle comme le 8 mai et le 11 novembre.

La mise en place dans notre commune d'une plaque symbolisant les événements d'Afrique du Nord fera l'objet d'une cérémonie inaugurale à venir.

La médaille militaire a été concédée à l'un des siens, Michel BERGER. Elle lui sera remise, en respectant les consignes d'usage en la matière, lors d'une cérémonie future.

La section participe également à toutes les manifestations festives, entre autres, les Marchés de Producteurs de Pays.

Au cours de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le jeudi 7 novembre dans la Salle du Temps Libre rénovée en présence de Monsieur le Maire, il a été décidé de fixer le repas du Comité du dimanche 2 février dans la Grande Salle, repas qui sera préparé et servi par Véronique et son équipe.

**Le Comité local se félicite du résultat des collectes effectuées :**

■ **Pour le Souvenir Français, à la porte du cimetière pour la Toussaint, par Robert RAFFAILLAC**

■ **Le Bleuët de France, le jour de la cérémonie de La Besse et de l'inauguration du chemin de Mémoire, par la famille ANGLARD.**

Il remercie ces bénévoles pour leur dévouement ainsi que les porte-drapeaux pour leur présence assidue à chaque sollicitation.

**Gilbert BOUILLAGUET** ■  
Président de la FNACA Sainte-Féréole

## Club de Tennis

Le Tennis Club de Ste Féréole est un club affilié à la Fédération Française de Tennis.

Il dispose, grâce à la municipalité, d'équipements propices à la pratique aussi bien en loisirs, qu'en compétition : **un court couvert et deux terrains extérieurs.**

**Le club propose diverses activités autour du tennis et ce pour tous les goûts, ou tous les âges :**

■ **Des cours :** école de tennis (à partir de 6 ans), cours pour adultes en loisirs (tous niveaux, tous âges). Une dizaine de bénévoles du club assure l'encadrement des activités.

■ **Des animations :** un tournoi de belote en février (35 équipes en 2013), le tournoi homologué 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> série dames et hommes qui a rassemblé un peu plus de 90 participants en 2013, une belle réussite. Encore merci aux nombreux bénévoles. Le club a également participé aux Marchés de Pays.

■ **Des compétitions :** en individuel ou par équipes adultes et enfants. En 2013, 4 équipes adultes et une équipe jeunes ont participé aux diverses compétitions départementales et régionales.

■ **Les projets :** de nouveaux projets sont en cours de réflexion autour de l'école de tennis avec, entre autre, l'organisation d'animations sportives spécifiques, de goûters pour les fêtes...

■ **Les dates importantes :** le tournoi de belote le 7 février 2013, à la Salle des Fêtes et le tournoi homologué de tennis début juin 2014.

## Renseignements

Jean Yves Bertoli au 05 55 85 78 44  
Charles Casadéi au 05 55 85 76 02

## Les membres du bureau

■ Jean Yves Bertoli, Président  
■ Charles Casadéi, vice président  
■ Mireille et Claude Bourg, trésoriers  
■ Frédéric Lavadrine et Michel Alves, secrétaires  
■ Christine Alves, responsable animation.

Le judo à Sainte Féréole se porte toujours bien. Les entrainements se passent dans la bonne humeur.

## Judo

Dans le cadre du club Vigilante Malemort Judo, les judokas flégeois ont participé à leurs premières animations pour les plus jeunes et compétitions pour les anciens. Le travail bien sûr, mais aussi l'assiduité et la motivation, devraient permettre les bons résultats, mais également un changement de couleur de ceinture soit au mois de janvier soit en fin de saison sportive.

Les cours sont dispensés aux jeunes à partir de 6 ans les lundis de 18h30 à 19h45 et mercredis de 16h à 17h30, par Didier Lafon, CN 2<sup>e</sup> dan formé au club VMJ, aidé par Armand, Firmin et Matisse. Il existe la possibilité, pour les plus gradés, de s'entraîner à Malemort avec Jean-Claude Soulard et Philippe Lopez, tous deux CN 6<sup>e</sup> dan.

## Renseignements

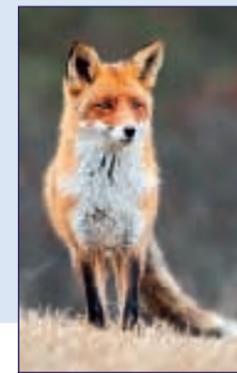
n'hésitez pas à téléphoner à Didier au 05 55 85 70 53 ou à consulter le site internet : [www.judo19malemort.info](http://www.judo19malemort.info)



Les judokas flégeois avec leurs camarades de Malemort

## LA SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE

Elle compte à ce jour 52 adhérents qui ont le plaisir de s'adonner à leur loisir en chassant petits et gros gibiers (lapins, lièvres, renards, faisans, perdrix, sangliers, chevreuils, ainsi que les oiseaux migrateurs) dans une ambiance conviviale.



L'association, lors de la dernière assemblée générale, a vu son bureau modifié :

■ Président : Jean Claude Pierrefitte  
■ Vice-président : Gérard Jaubert  
■ Trésorier : Christophe Pailler  
■ Trésorier adjoint : Yannick Pierrefitte  
■ Secrétaire : Mathieu Raffailac  
■ Secrétaire adjoint : Vincent Roche



Les chasseurs sont également amenés à réaliser des cultures à gibier ainsi qu'à clôturer les champs des agriculteurs pour limiter les dégâts de sangliers. Notre activité s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures, des récoltes et des autres usagers de la nature. La pratique de la chasse participe également à la gestion durable de la faune et de son milieu, ainsi qu'à la régulation des espèces nuisibles dont la chasse est autorisée. Investie dans le vie de son village, l'association participe également aux manifestations culturelles et/ou associatives de la commune.

Le repas annuel de la société communale aura lieu le samedi 8 mars 2014 à partir de 20h à La Grande Salle.

Jean Claude Pierrefitte, Le président



# Comptes rendus

## des délibérations du Conseil Municipal

### 1<sup>er</sup> JUILLET 2013

#### RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des bâtiments communaux, le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 26 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297 du grade de recrutement.

**Unanimité. ■**

#### ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE CORREZE INGENIERIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la création de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2013.

L'Agence Corrèze Ingénierie est un établissement public administratif créé en application de l'article L.5511-1 du Code Général des collectivités territoriales. Elle a vocation à assurer, pour les collectivités adhérentes, une assistance essentiellement d'ordre technique pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des espaces publics, de l'eau potable et la défense incendie, de l'assainissement, du traitement et de la gestion des déchets. L'adhésion à Corrèze Ingénierie soumise à cotisation et le recours aux prestations donne lieu à établissement d'une note d'honoraires en fonction de la mission à exécuter.

► **Le Conseil Municipal DECIDE d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie et AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion à Corrèze Ingénierie.**

**Adopté à la majorité**  
(1 conseiller ne souhaite pas prendre part au vote). ■

#### AVENANT REHABILITATION MAISON DU TEMPS LIBRE ET CREATION MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des avenants proposés par des entreprises pour des travaux à réaliser à la maison du temps libre et à la maison des associations culturelles :

■ **Entreprise DUBOIS** : Fourniture et la pose d'un bloc porte pour 455,00 € H.T., fourniture de deux portes d'habillage pour frigo encastrés et la fourniture d'un élément de cuisine démontable pour 710,00 € H.T. et pose de séparations au niveau des urinoirs pour 570,00 € HT

■ **Entreprise MARTINIE** : Création d'une rampe au droit d'une issue de secours, non prévue initialement pour 700,00 € H.T.

■ **Entreprise MANIERE ET MAS** : Remplacement des cylindres existants par des cylindres de sécurité pour les portes extérieures pour 1 011,95 € H.T.

■ **Entreprise KONE** : Mise en place d'une plaque pour verrouillage à clé du niveau rez de chaussée et du niveau N-1. pour 433,00 € H.T.

■ **Entreprise DESCAT** : Travaux divers de ponçage, application d'une couche de peinture d'accrochage et de deux couches de peinture antirouille sur les 6 poteaux extérieurs ainsi que la main courante pour 948,00 € H.T.

■ **Entreprise MIZZARO** : Travaux en moins de 2 113,41 € H.T et travaux en plus de 4 289,07 € H.T.

■ **Entreprise SOBEL** : Fourniture et pose d'un coffret réserve de clés près des armoires de distribution de niveau N+1 et N+2, et pour l'ajout de luminaires pour 780,12 € H.T., fourniture et la pose d'une boîte de sol encastré dans le plancher de la scène pour 184,80 € H.T., pose de gaines pour alimenter la sonorisation et aussi la pompe en sous sol pour 409,66 € H.T., contrôle des installations électriques et le passage du consuel pour 558,60 € H.T., fourniture et la mise en place d'une sonorisation pour 5 427,46 € H.T.

**Total des avenants : 14 364,24 € H.T soit 17 179,63 € T.T.C.**

► **Le Conseil Municipal, ACCEPTE ces avenants et AUTORISE le Maire à signer les avenants et tous documents s'y rapportant.**

**Unanimité. ■**

#### CHEMIN DE MEMOIRE

Par délibération du 3 mai 2013, l'Assemblée approuvait l'APD et le DCE de l'opération « **Chemin de Mémoire** ». Le Maire informe l'Assemblée que le 6 mai 2013, six entreprises ont été consultées (*Entreprise Freyssinet à Objat, Entreprise Laval à Sainte Féréole, Entreprise Frégeac à St Sornin Lavolps, Entreprise BTPM Marsaleix à St Bonnet l'Enfantier, Entreprise Duchâtelet à St Michel de Bannières et l'entreprise Colas à La Chapelle aux Brocs*), mais aucune n'a répondu à la consultation. L'offre est également parue sur le site de l'Agglo de Brive et sur celui de l'association des Maires de la Corrèze.

La commission des marchés réunie le 3 juin 2013 à 14 h 30 a conclu qu'il fallait allouer de la façon suivante :

- Création du parking
- Mobilier vertical et gravure
- Cristallisation des vestiges
- VRD.

Le Maire précise également que le Conseil Général et le Conseil Régional ont répondu par la négative à la demande de subvention déposée par la commune pour ce projet.

► **Le Conseil Municipal, DECIDE d'allouer le marché initial, PROPOSE qu'une petite partie des VRD soient réalisées par l'équipe technique municipale, AUTORISE le Maire à consulter deux à trois entreprises par lot, le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature et DONNE délégation au Maire pour désigner le ou les titulaires du marché et pour signer le marché avec les titulaires retenus.**

**Unanimité. ■**

#### OBJET : CONDITIONS D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES ET FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE ET DE LA GRANDE SALLE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 19 novembre 2010 révisant les tarifs de location de la Maison du Temps Libre et de la grande salle culturelle et festive.

**Le Maire propose de préciser et revoir les conditions de location des salles communales.**

Les conditions d'utilisation de La Salle du Temps Libre, de la Maison des Associations Culturelles et de la Grande Salle seront fixées par arrêté municipal et toute demande de réservation sera faite par écrit sur un formulaire déposé en Mairie. **Les tarifs de location des salles communales de Sainte-Féréole sont fixés comme suit :**

##### A. SALLE DU TEMPS LIBRE

■ **a) Occupation par les associations sur Agenda** : chaque association déploie et range le matériel et assure le nettoyage.

■ **b) Occupation occasionnelle sur réservation**

● **Pour les gens de la commune (exclusivement)**  
(Repas de famille moins de 60 personnes)

- Utilisation moins de 12 heures .....150 €  
- Coût de location par 24 H .....300 €  
- Coût par 12H supplémentaires.....150 €

● **Pour les associations communales : 2 gratuits par an**  
En cas de repas, seuls les membres des associations seront acceptés.  
Au delà de 2 gratuits, il sera appliqué le tarif utilisateurs habitants la commune.

● **Caution** : .....500 €

##### B. LA GRANDE SALLE

■ **a) Pour les habitants de la commune**

● **Location salle** pour une utilisation de 24 heures et moins .....370 €  
● **Location cuisine et bar** .....80 €  
● **Forfait week-end** (du vendredi 17 h au lundi matin 10 h) .....600 €

■ **b) Pour les associations hors commune et habitants hors commune**

● **Location salle** pour une utilisation de 24 heures et moins .....620 €  
● **Location cuisine et bar** .....80 €  
● **Forfait week-end** (du vendredi 17 h au lundi matin 10 h) .....950 €

■ **c) Pour les associations de la commune**

● **2 gratuits par an**  
● **Au-delà** coût identique à celui des habitants de la Commune (paragraphe a)

**La caution est fixée à** .....1000 €.

■ **La régie sera fermée y compris pour les associations sauf sur autorisation expresse du Maire et à prix coûtant** (présence d'un agent municipal x Nb d'heures).

■ **Un élu ou un agent aura en charge de procéder à un état des lieux des salles avant location et après location.**

■ **Les clés seront remises par l'élu ou par l'agent et elles devront lui être redonnées le jour de l'état des lieux.**

■ **Un état des lieux sera signé par les deux parties et le chèque de caution sera rendu si l'état des lieux ne fait l'objet d'aucune observation.**

► **Le Conseil Municipal ANNULE la délibération du 19 novembre 2010, DECIDE d'approuver les tarifs et conditions de location de la Salle du Temps Libre et de la Grande Salle énoncés ci-dessus et DECIDE que ces tarifs et conditions s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour toutes les demandes de locations formulées à partir de cette date.**

**Unanimité. ■**

#### CONVENTION DEMATERIALIZATION DOCUMENTS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 10 novembre 2011 acceptant le principe de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et propose de contractualiser avec la plate forme CDC FAST, organisme homologué par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, afin d'assurer la transmission des actes budgétaires dématérialisés à la Sous Préfecture de Brive La Gaillarde.

Il est proposé que cette transmission dématérialisée soit mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les modalités de cette procédure doivent être formalisées par une convention entre la Sous Préfecture de Brive et la Commune de Sainte Féréole.

**Le Maire précise les types d'actes télétransmis :**

- Les délibérations relatives aux budgets,
- Les délibérations relatives aux emprunts,
- Les délibérations relatives aux marchés publics lorsqu'elles ne sont pas assorties d'annexes.

► **Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer un avenant à la convention existante pour engager le processus de dématérialisation des actes budgétaires.**

**Unanimité. ■**

#### CONVENTION INRAP : FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PLACE DE L'EGLISE

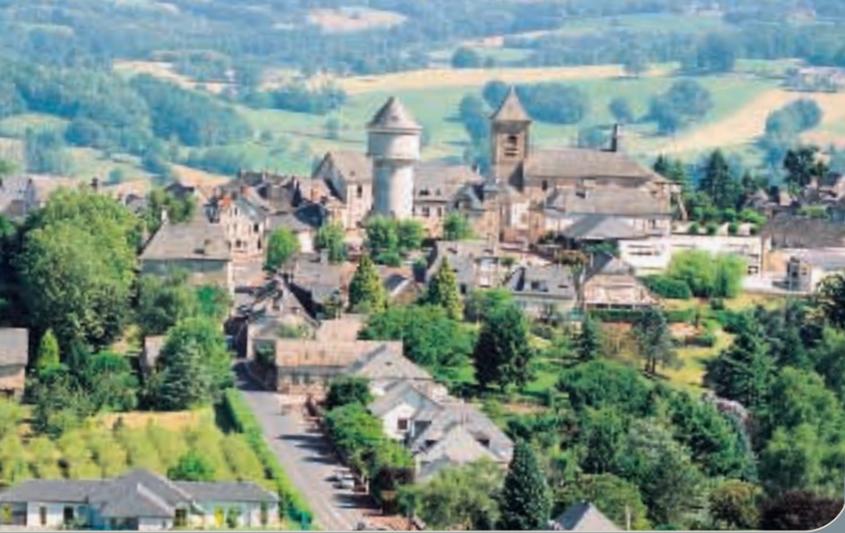
Par arrêté du 6 mai 2013, le Préfet de Région Limousin a prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique sur la place de l'Eglise où des aménagements vont être réalisés et a confié la maîtrise d'ouvrage de ces fouilles à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

L'INRAP a adressé en mairie le 24 juin un projet de convention afin de définir notamment les conditions de réalisation des fouilles, la mise à disposition du terrain, le délai de réalisation des fouilles ainsi que le compte rendu des résultats.

► **Le Conseil Municipal, AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sise « Place de l'Eglise » avec l'INRAP**

**Unanimité. ■**





# Comptes rendus

## des délibérations du Conseil Municipal

### PISCINE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des difficultés pour recruter un surveillant de baignade pour le mois d'août 2013. Un surveillant de baignade a été recruté par l'intermédiaire de l'association Profession Sports qui fixe un jour de repos hebdomadaire.

► **Le Maire propose de fermer la piscine le mardi du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2013.**

► **Le Maire propose également de préciser l'âge à partir duquel la piscine est payante.**

► **Le Conseil Municipal, FIXE le mardi comme jour de fermeture de la piscine durant le mois d'août 2013, PRECISE que l'entrée est payante pour les enfants à partir de 3 ans.**

Unanimité. ■

### RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- **Contenu du poste :** .....Animatrice et Agent polyvalent
- **Durée des contrats :** .....36 mois
- **Durée hebdomadaire de travail :** .....35 h
- **Rémunération :** .....SMIC

► **Le Conseil Municipal DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions décrites ci-dessus, PRECISE que cet emploi sera ouvert à compter du 8 juillet 2013 et AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.**

Unanimité. ■

### REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA GRANDE AGGLO

La loi du 16 décembre 2010, complétée par la loi Pélissard - Sueur (article 5) du 29 février 2012, prévoit de nouvelles règles de composition des conseils communautaires en même temps que l'instauration d'un mode d'élection direct des conseillers communautaires pour les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, à partir des élections municipales de 2014.

En application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités, définissant les règles de composition des conseils communautaires, ... et au plus tard le 31 août 2013, les communautés de communes et les communautés d'agglomération peuvent fixer par accord amiable, le nombre et la répartition des sièges.

Cette décision doit intervenir à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

A défaut d'accord amiable la composition de l'organe délibérant est arrêtée par le Préfet selon les modalités de calcul automatique.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur le projet de composition du conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération. La composition de l'organe délibérant en fonction du nombre d'habitants par commune serait la suivante :

- **De 1 à 1000 habitants :** .....1 conseiller
- **De 1 001 à 4 000 habitants :** .....2 conseillers
- **De 4 001 à 7 000 habitants :** .....3 conseillers
- **De 7 001 à 10 000 habitants :** .....5 conseillers
- **Commune de plus de 40 000 habitants :** .....51% des sièges des autres communes.

Les communes de 1 à 1000 habitants ont la faculté de désigner un conseiller communautaire suppléant.  
La date d'effet de la répartition des sièges est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

► **Le Conseil Municipal APPROUVE le projet de fixation du nombre et de répartition des sièges, au sein du Conseil Communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération dont le périmètre a été fixé par arrêté préfectoral du 15 avril 2013 et issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Brive et des communautés de communes Les Portes du Causse, de Vézère Causse, de Juillac-Loyre-Auvézère, de l'Yssandonnais avec extension aux communes de Donzenac, Estivaux, Sadroc, Saint Bonnet l'Enfantier, Saint Pardoux l'Ortigier (membres de la communautés de communes des 3A : A20, A89, Avenir) et aux communes isolées de Ayen et de Segonzac.**

Adoptée à la majorité (2 abstentions). ■

### REVISION TARIFS PRESTATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 18 juin 2012 procédant à la révision des tarifs des prestations cantine et garderie.

► **Le Conseil Municipal, DECIDE des tarifs suivants :**

#### ■ CANTINE

- 2,70 € le repas des enfants
- 6,65 € le repas des enseignants et intervenants extérieurs

#### ■ GARDERIE

- 1,30 € l'heure
- 13,00 € le forfait (= au moins 10 heures de présence par semaine et par enfant, sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi)

► **PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 8 juillet 2013.**

Unanimité. ■

### VENTE PAR ANTICIPATION DES LOTS DU LOTISSEMENT DU COLOMBIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au vu du permis d'aménager délivré le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour l'aménagement du Lotissement du Colombier, il est nécessaire :

► **D'établir un arrêté de vente par anticipation pour permettre :**

- La vente des lots
- Le dépôt de permis de construire par les acquéreurs des parcelles avant l'achèvement des travaux de finition, et ce, en vue d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments

► **De fixer un délai pour la réalisation des travaux de finition**

► **Le Conseil Municipal DONNE son accord pour prendre un arrêté de vente par anticipation des lots du lotissement du Colombier, ACCEPTE de fixer le délai de réalisation des travaux de finition au 1/07/2015 et AUTORISE le Maire à signer l'arrêté de vente par anticipation.**

Unanimité. ■

### VILLA FAMILY

Suite à la demande des cinq copropriétaires, le Maire informe l'Assemblée que, par un courrier du 4/01/2012, il leur indiquait ne pas être hostile à un changement d'affectation mais, compte tenu des frais engagés par la commune il demandait le versement d'une indemnité de compensation.

► **Le Conseil Municipal ACCEPTE les sommes proposées par les copropriétaires, soit 3 000€ chacun ACCEPTE l'échéancier proposé LEVE la clause « opération à but social d'accueil de personnes âgées ou handicapées » pour une opération à vocation d'habitation NE PRENDRA PAS en charge les travaux demandés par les copropriétaires, compte tenu du fait que la commune renonce pour partie aux frais engagés pour l'aménagement de la plate-forme DEMANDE un engagement écrit de chacun des copropriétaires**

Unanimité. ■

### PARTICIPATION FISCALISÉE AUX DÉPENSES DES SYNDICATS DE COMMUNES 2013

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du montant des contributions fiscalisées à mettre en recouvrement pour le Comité Syndical de la Fédération départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze qui s'élève à 21 320 €. Les services de l'Etat demandent à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en recouvrement.

Le Maire propose que cette somme soit mise en recouvrement par les services fiscaux. ■



## 13 SEPTEMBRE 2013

### DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Par arrêté préfectoral du 22 juillet 2013 la composition du conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Brive et des communautés de communes des Portes du Causse, de Vézère-Causse, de Juillac-Loyre-Auvézère, de l'Yssandonnais, avec extension aux communes de Donzenac, Estivaux, Sadroc, Sainte Bonnet l'Enfantier, Saint Pardoux l'Ortigier et aux communes isolées de Ayen et Segonzac a été fixée. Suite à cet arrêté le Maire explique à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner les deux conseillers communautaires qui siègeront au sein de l'organe délibérant du nouvel EPCI.

► **Le Conseil Municipal DESIGNER M. Henri SOULIER et M<sup>lle</sup> Bernadette BLANCHARD, conseillers communautaires du nouvel EPCI dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

Unanimité. ■

### MAISON DE LA NATURE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'opération « Maison de la Nature » votée au budget primitif 2013. Ce projet consiste en la création d'un bâtiment en ossature bois d'environ 70 à 90 m<sup>2</sup> à destination des associations de chasse de la commune.

Le terrain sur lequel serait implanté ce bâtiment est situé au lieu-dit cadastré Puy Labaudie et est propriété de la commune.

► **Le Conseil Municipal, ACCEPTE la réalisation de ce projet, CHARGE le Maire de procéder à la consultation d'un maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération, AUTORISE le Maire à signer tous documents administratifs pour la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre et tous documents nécessaires au bon déroulement du projet et DEMANDE au Maire de lui rendre compte du projet présenté par le maître d'œuvre retenu.**

Unanimité. ■

### REGLEMENT GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le règlement de la garderie périscolaire adopté le 29 janvier 2010.

Le Maire présente le projet de règlement : il précise les conditions d'utilisation de la garderie périscolaire, les règles à respecter avec notamment une précision quant aux retards qui pourraient survenir avec la mise en place d'un coût supplémentaire à s'acquitter pour tout retard.

Ce coût est de 14 €, équivalent au coût salarial supporté par la commune.

► **Le Conseil Municipal ADOPTE le règlement tel que présenté.**

Unanimité. ■



# Comptes rendus

## des délibérations du Conseil Municipal

### LOCATION SALLE ESPACE JEUNES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande du Directeur de la Résidence Les Collines de Sainte-Féréole pour utiliser la salle de l'espace jeunes. Il s'agit d'utiliser cette salle en tant que salle de réunion et salle de restauration suite à l'organisation d'un séminaire. Le Maire propose de louer cette salle 150 € pour une journée.

► Le Conseil Municipal, **AUTORISE** la location de la salle de l'espace jeunes à la Résidence Les Collines de Sainte-Féréole pour la somme de 150 € pour une journée et **DECIDE** que ce tarif sera celui à appliquer à chaque demande d'utilisation de cette salle.

Cette délibération est adoptée à l'Unanimité. ■

### MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE PRESTATIONS DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 3 mai 2013 qui décidait l'application de la réforme des rythmes scolaires à l'école de Sainte-Féréole dès la rentrée scolaire 2013-2014. Chaque jour une activité est dispensée aux enfants. Ces activités sont mises en œuvre par des agents communaux, des intervenants individuels auto-entrepreneurs ou non.

Le Maire présente à l'Assemblée la nécessité de lancer une procédure adaptée sans mise en concurrence afin d'organiser la programmation de l'activité « **expression orale** » pour l'année scolaire 2013-2014. Ce marché est estimé à 3 600 € pour l'année scolaire 2013-2014 ; soit 4 heures par semaine sur 36 semaines scolaires.

► Le Conseil Municipal **AUTORISE** le maire à procéder à la désignation du ou des titulaires du marché pour la fourniture de prestations dans le cadre des activités périscolaires, **FIXE** le mode de dévolution sous la forme d'un marché à procédure adaptée, sans mise en concurrence ni publicité préalable, compte tenu du faible montant du marché, et **AUTORISE** le Maire à signer le ou les marchés(s) susnommé(s).

Unanimité. ■

### RENOVATION DES FAÇADES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'inciter les habitants de Sainte-Féréole à restaurer et embellir les façades de leurs maisons d'habitation par l'attribution d'une subvention communale. La Commission Urbanisme s'est réunie le mardi 3 septembre 2013 à 18 h 00 pour préparer un projet et le soumettre à l'Assemblée.

Les conditions requises pour obtenir une subvention communale pour la restauration des façades des maisons d'habitation sont les suivantes :

#### 1) Conditions relatives à l'immeuble

- Sont éligibles les bâtiments situés sur l'ensemble du territoire de la commune
- Seuls les bâtiments à usage d'habitation et leurs dépendances, construits avant 1950, n'ayant pas subi de modifications dénaturant leur caractère architectural d'origine sont éligibles

- L'immeuble ne doit pas avoir fait l'objet d'un permis de construire depuis plus de 20 ans
- N'est recevable qu'un seul dossier par immeuble dans le cas d'une indivision ou d'une copropriété

#### 2) Nature des travaux à subventionner

- La subvention est allouée pour les travaux de rénovation des façades : réfection des joints, crépis, enduit selon les prescriptions et recommandations du CAUE, et d'isolation par l'extérieur
- Les travaux doivent être déclarés en mairie sous la forme d'une déclaration préalable ou éventuellement d'un permis de construire
- Les travaux déclarés doivent être entièrement réalisés

#### 3) Montant de la subvention

- Seuls les travaux réalisés par une entreprise peuvent faire l'objet d'une subvention (les travaux réalisés par les particuliers ou le propriétaire lui-même ne sont pas éligibles)
  - 30 % du montant HT des investissements dans la limite de 60 € le m<sup>2</sup> maximum et de 150 m<sup>2</sup> maximum, par immeuble
  - Plafond de subvention par projet : 2700 €, soit plafond des travaux : 9 000 €

Une seule subvention par immeuble pendant la durée du programme.

#### 4) Etablissement du dossier de demande d'aide

- Dossier de demande de subvention (formulaire à retirer en mairie)
- Plan de situation de l'immeuble
- Devis descriptif, quantitatif et estimatif détaillé des travaux à réaliser (nature des travaux, matériaux utilisés, couleur ...)
- Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux (date de mise en chantier et d'achèvement)
- Photo de l'immeuble avant travaux
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Le dossier de demande de subvention est à adresser à la mairie de Sainte-Féréole.

#### 5) Réalisation des travaux

Les travaux ne pourront être réalisés qu'après notification de la subvention et, au plus tard, dans les 12 mois suivant la date de notification officielle ET obtention de l'autorisation d'urbanisme éventuelle.

Le paiement de la subvention n'interviendra qu'après la réalisation des travaux, sur demande et sur présentation de la ou des factures acquittées et des photos après travaux.

Un contrôle sur place pourra éventuellement être effectué.

► Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'opération « **renovation de façades** » et les conditions d'obtention de la subvention, **CHARGE** le Maire du démarrage de l'opération, **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 et **ADOpte** cette opération pour 3 années, reconductible éventuellement une fois.

Unanimité. ■

## 27 SEPTEMBRE 2013

### APPROBATION DCE AMENAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le débat lors du dernier conseil par rapport à un chiffre proposé par le maître d'œuvre trop excessif par rapport à l'enveloppe fixée. Ainsi conformément à la volonté majoritaire de l'Assemblée (12 pour, 2 contre et 1 abstention), le Maire a demandé au maître d'œuvre de réduire son estimation à 400 000 €. Pour ce faire, il y a lieu de diminuer les superficies des bâtiments et de les ramener au projet initial. En effet, la superficie du bâtiment de la buvette a été augmentée de 20%. La superficie de l'auvent a été augmentée également.

Le Maire présente à l'Assemblée les travaux du maître d'œuvre suite aux observations faites ci-dessus. Le DCE s'élève à 388 900,00 € H.T. soit 465 124,40 € T.T.C.

► Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** la nouvelle estimation du maître d'œuvre et le dossier tel que présenté, **AUTORISE** le Maire à procéder à la consultation des entreprises conformément à la procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence, **CHARGE** le Maire de consulter et de désigner un coordonnateur SPS, et **CHARGE** la commission d'ouverture des plis de lui proposer les entreprises à retenir pour l'exécution des travaux.

Adoptée à la majorité (2 voix contre). ■

### DU LOTISSEMENT DU COLOMBIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les lots de la tranche 1 sont vendus hormis les lots 10 et 11, qu'il y a lieu de revoir les prix de vente de ces 2 lots à la baisse et que les lots des tranches 2 et 3 du lotissement du Colombier peuvent être commercialisés. Il est nécessaire de revoir les prix de vente des lots 10 et 11 et de fixer les prix de vente des lots 12 à 30.

Le Conseil Municipal **FIXE** les prix de chaque lot de la façon suivante :

Lot n°10	2412 m <sup>2</sup>	28 000 € T.T.C.
Lot n°11	2327 m <sup>2</sup>	28 000 € T.T.C.
Lot n°12	1537 m <sup>2</sup>	25 000 € T.T.C.
Lot n°13	1106 m <sup>2</sup>	21 000 € T.T.C.
Lot n°14	843 m <sup>2</sup>	18 000 € T.T.C.
Lot n°15	1031 m <sup>2</sup>	15 000 € T.T.C.
Lot n°16	847 m <sup>2</sup>	28 000 € T.T.C.
Lot n°17	803 m <sup>2</sup>	30 000 € T.T.C.
Lot n°18	891 m <sup>2</sup>	32 000 € T.T.C.
Lot n°19	1717 m <sup>2</sup>	31 000 € T.T.C.
Lot n°20	1789 m <sup>2</sup>	32 000 € T.T.C.
Lot n°21	2404 m <sup>2</sup>	40 000 € T.T.C.
Lot n°22	1239 m <sup>2</sup>	43 000 € T.T.C.
Lot n°23	1381 m <sup>2</sup>	45 000 € T.T.C.
Lot n°24	1365 m <sup>2</sup>	44 000 € T.T.C.
Lot n°25	1007 m <sup>2</sup>	31 000 € T.T.C.
Lot n°26	1424 m <sup>2</sup>	33 000 € T.T.C.
Lot n°27	1067 m <sup>2</sup>	33 000 € T.T.C.
Lot n°28	916 m <sup>2</sup>	32 000 € T.T.C.
Lot n°29	849 m <sup>2</sup>	32 000 € T.T.C.
Lot n°30	867 m <sup>2</sup>	32 000 € T.T.C.

► **CHARGE** le Maire de procéder à la vente de ces lots soit directement soit en donnant mandat à une ou deux agences immobilières. **PRECISE** que les prix fixés ci-dessus n'incluent pas les frais d'agence. **DONNE** délégation au Maire pour accepter la négociation de chaque lot, si nécessaire, et lui **DEMANDE** de le tenir informé des prix négociés. **AUTORISE** le Maire à signer les actes notariés. **DIT** que les frais de géomètre seront à la charge du vendeur et les frais notariés à la charge de l'acheteur.

Unanimité. ■



## 14 NOVEMBRE 2013

### CHEMIN DE MEMOIRE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA DRAC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations décidant la création du chemin de mémoire des Saulières. Le Maire précise que les différentes subventions sollicitées n'ont pas abouti et propose de demander une subvention exceptionnelle auprès de la DRAC.

Le conseil municipal **DECIDE** de solliciter une subvention exceptionnelle de la DRAC à hauteur de 10 000 €, **PRECISE** que le montant total des travaux de réalisation du Chemin de mémoire des Saulières s'élève à 63 367,65 € H.T.

Unanimité. ■

### MARCHÉ AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 7 novembre 2013 et le 14 novembre 2013 pour l'ouverture et l'analyse des plis.

La proposition de la commission est la suivante :

- Lot 1 : négociation proposée
- Lot 2 : négociation proposée
- Lot 3 : aucune offre remise. Nouvelle consultation à engager
- Lot 4 : négociation proposée
- Lot 5 : offre acceptable mais en attente analyse du maître d'œuvre
- Lot 6 : aucune offre remise. Nouvelle consultation à engager
- Lot 7 : aucune offre remise. Nouvelle consultation à engager
- Lot 8 : deux offres inacceptables. Nouvelle consultation à engager
- Lot 9 : négociation proposée
- Lot 10 : aucune offre remise. Nouvelle consultation à engager
- Lot 11 : offres acceptables mais en attente analyse du maître d'œuvre
- Lot 12 : offres acceptables mais en attente analyse du maître d'œuvre
- Lot 13 : offre inacceptable. Nouvelle consultation à engager
- Lot 14 : offres acceptables mais en attente analyse du maître d'œuvre
- Lot 15 et 16 : aucune offre. Le maître d'ouvrage se réserve la consultation de ces lots ultérieurement.

La commission d'ouverture des plis propose également de ne pas demander de mémoire technique, document trop contraignant pour un certain nombre de petites entreprises. Le maître d'œuvre a précisé que les références des candidats permettront d'évaluer leurs compétences. La commission propose également de modifier les critères de jugement de la façon suivante : Critère prix : 70 % et critère technique : 30 %.

► Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** de suivre la proposition de la commission d'ouverture des plis, **AUTORISE** le Maire à lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un MAPA pour les lots n'ayant eu aucune offre ou avec des offres inacceptables, **DEMANDE** au Maire de lui rendre compte des négociations et des différentes offres de la nouvelle consultation.

Unanimité. ■



# Comptes rendus

## des délibérations du Conseil Municipal

### PROGRAMME ROUTIER 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 14 janvier 2013 décidant le programme de voirie 2013 et précise qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été effectuée le 30 septembre 2013 auprès de trois bureaux d'étude. Un seul bureau a fait une proposition : il s'agit du BE Dejante qui propose un taux d'honoraires de 5%.

Le Maire présente le dossier estimatif des travaux préparé par le BE Dejante qui s'élève à 80 416 € H.T.

► Le conseil municipal **DESIGNE** le bureau d'études Dejante maître d'œuvre, **ACCEPTE** le dossier présenté par le bureau d'études, **PRECISE** que compte tenu du montant la procédure retenue sera la procédure adaptée, **PREVOIT** le financement de ces travaux de la façon suivante :

- Subvention attribuée : Conseil Général
- Fonds communaux : Le reste

► **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Général les subventions au taux défini pour ce type d'opération, **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, consultation des entreprises, exécution et règlement des marchés de fournitures et de service.

Unanimité. ■

### RENOVATION DES FACADES

Pour faire suite à la délibération en date du 13 septembre 2013, Monsieur le Maire propose de préciser les conditions permettant d'obtenir une subvention communale pour la restauration des façades des maisons d'habitation.

Ces précisions sont les suivantes :

- L'immeuble ne doit pas avoir fait l'objet d'un permis de construire délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1954
- Le dossier peut être recevable à condition que le permis de construire délivré après cette date ne modifie l'architecture de la maison qu'à la marge et n'en change pas son aspect d'origine
- Les travaux devront être réalisés dans les 12 mois à compter de la notification de la subvention
- La demande de versement de la subvention devra être déposée en mairie accompagnée d'une copie certifiée conforme de la facture acquittée

► Le Conseil Municipal **APPROUVE** ces modifications.

Unanimité. ■

### RÉVISION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

**VU** la délibération en date du 10 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement et fixant son taux à 4 %. **VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, **CONSIDÉRANT** les modalités de calcul de la taxe d'aménagement, Monsieur le Maire propose de réviser le taux de la taxe d'aménagement et de fixer le nouveau taux de la taxe d'aménagement à 2,5%.

► Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2,5 %, **PRECISE** que ce taux sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, **PRECISE** que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2016). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois suivant son adoption.

Unanimité. ■

## 19 DECEMBRE 2013

### AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le vote du budget primitif 2014 n'intervenant qu'après ouverture de l'exercice comptable, il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dès ouverture de l'exercice, pour le cas où celles-ci ne feraient pas l'objet de crédits reportés.

Toutes les dépenses qui seront effectuées à ce titre seront inscrites au budget primitif 2014.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'Assemblée Délibérante peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette.

► Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) dans la limite maximale de 25 % des crédits prévus au budget 2013, soit tous chapitres confondus : 1 248 676,00 x 25% = 312 169,00 €, **DIT** que cette autorisation n'est valable que jusqu'au vote du budget primitif 2014.

Unanimité. ■

### MAISON DE LA NATURE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2013 Monsieur le Maire a procédé à la consultation de plusieurs maîtres d'œuvre pour l'opération « Maison de la Nature ». Le cabinet d'architecte Clary a répondu à cette consultation et propose une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 6 160 € H.T.

► Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la proposition du cabinet Clary, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs pour la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre et tous documents nécessaires au bon déroulement du projet, **CHARGE** le Maire de poursuivre les démarches pour la réalisation du projet : consultation d'entreprises, **FIXE** la procédure du marché comme suit : MAPA et **DEMANDE** au Maire de le tenir informé de la suite de la procédure

Unanimité. ■



### Marché aménagement place de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les précédentes délibérations relatives au dossier de marché de l'aménagement de la place de l'Eglise. Une nouvelle consultation pour les lots déclarés infructueux a été publiée sur le site de Centre Officielles le 18 novembre 2013 ainsi qu'une insertion dans le journal La Montagne le 21 novembre 2013.

Les lots reconsultés ont été les suivants :

- Lot 3 .....Charpente métallique
- Lot 6 .....Inox
- Lot 7 .....Menuiseries extérieures – Bardage
- Lot 8 .....Plafond tendu
- Lot 10 .....Plomberie – Sanitaires
- Lot 13 .....Revêtement minéral - Peinture

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 6 décembre 2013 pour l'ouverture et l'analyse des plis ainsi que pour les nouvelles propositions pour les lots soumis à négociation.

La proposition de la commission est la suivante :

- Lot 3 .....Offre inacceptable. Nouvelle consultation à engager
- Lot 6 .....Aucune offre remise. Nouvelle consultation à engager
- Lot 7 .....Aucune offre remise. Nouvelle consultation à engager
- Lot 8 .....Offres acceptables
- Lot 10 .....Aucune offre remise. Nouvelle consultation à engager
- Lot 13 .....Offres acceptables

La commission d'ouverture des plis accepte les lots soumis à négociation :

- Lots .....1, 2, 4 et 9.

La commission d'ouverture des plis propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 VRD - Eurovia pour la somme de 118 361,73 € H.T. et 9 466 € H.T. pour l'option arrosage. La commission émet une réserve quant aux bornes foraines proposées. Elle suggère que lors de la réunion préalable au commencement des travaux, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le bureau de contrôle et l'entreprise conviennent du type de bornes à installer.
- Lot 2 Maçonnerie – SEBTP pour la somme de 58 232,97 € H.T.
- Lot 4 Couverture zinguerie – Bouillaquet pour la somme de 28 354 € H.T.
- Lot 5 Serrurerie – Jouandou pour la somme de 28 354 € H.T.
- Lot 8 Plafonds tendus – Plafonds Tendance (Barisol) pour la somme de 14 470 € H.T.
- Lot 9 Electricité – Bergeval pour la somme de 30 000 € H.T. et une option pour l'éclairage de 12 220,51 € H.T.
- Lot 11 Résine de sol – Etanchéité du Limousin pour la somme de 6 043 € H.T.
- Lot 12 Chambres froides – Equip'Froid pour la somme de 14 570 € H.T. et 1 560 € H.T. pour l'option étagères inox
- Lot 13 Revêtement minéral – Peinture – De Souza pour la somme de 4 125 € H.T.
- Lot 14 Paysagistes Espaces verts – Jarrige pour la somme de 6 857,70 € H.T.

Les lots 3, 6, 7 et 10 sont déclarés infructueux soit parce qu'il n'y a eu aucune offre, soit parce que les offres faites étaient inacceptables compte tenu d'une proposition chiffrée 3 à 5 fois supérieure à l'estimation de l'architecte. Une nouvelle consultation sera faite.

Le Maire propose à l'Assemblée compte tenu d'un calendrier de réalisation des travaux trop juste de reporter le début des travaux au 15 septembre 2014.

► Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** de suivre la proposition de la commission d'ouverture des plis, **AUTORISE** le Maire à lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un MAPA pour les lots n'ayant eu aucune offre ou avec des offres inacceptables, **DEMANDE** au Maire de lui rendre compte des différentes offres de la prochaine consultation, **DECIDE** la réalisation de ces travaux à partir du 15 septembre 2014 en précisant la nécessité de concentrer un maximum de travaux sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2014.

Unanimité. ■

### Plan Communal de sauvegarde

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de Modernisation de la Sécurité Civile relative à la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes et notamment son article 13 (Chapitre II Protection Général de la population) impose au Maire des communes concernées par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN) et un Plan Particulier d'Intervention (PPI) la mise en œuvre d'un Plan communal de Sauvegarde.

Le Plan communal de Sauvegarde est l'outil opérationnel essentiel d'aide à la gestion de crise à disposition du Maire et de l'ensemble des acteurs de la collectivité en cas d'événement de sécurité civile. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Monsieur le Maire propose d'approuver le Plan communal de Sauvegarde de la commune.

► Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le Plan communal de Sauvegarde, **AUTORISE** le Maire à transmettre les éléments du plan communal de sauvegarde aux différents services concernés, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Unanimité. ■

### Programme Voirie 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de définir les travaux de réfection de la voirie communale à réaliser en 2014 et propose la réfection de la route communale du village de Sicard au village de Larmandie : il s'agit de la deuxième tranche.

Ces travaux seront réalisés en enrobés avec un éventuel travail sur les virages (accord au préalable des riverains). L'estimation des travaux est de 85 000 € H.T. soit 101 660 € T.T.C.

► Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE** son accord pour la réfection de cette route communale, **CHARGE** le Maire de procéder à la consultation d'un bureau d'études et **DEMANDE** au Maire de lui rendre compte de cette consultation.

Unanimité. ■



## TRANSFERT COMPÉTENCE PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire précise que suite au transfert Petite Enfance à l'Agglo de Brive, il est nécessaire de signer un procès-verbal de transfert du patrimoine concerné.

► **Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer le procès de transfert.**

**Unanimité. ■**

## RESTAURATION DES VITRAUX : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les différentes délibérations concernant la restauration des vitraux et explique qu'il est nécessaire de changer la couleur des deux impostes qui ne sont pas en adéquation avec les autres vitraux. M. Guinot a estimé les travaux à **2 450 € H.T.** soit **2 930,20 € T.T.C. M.** le Maire rappelle que la Commune est signataire de la « **Charte de valorisation du Patrimoine** ».

► **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer ce devis pour le changement des couleurs des deux impostes, en précisant que M. Guinot devra au préalable fournir les échantillons aux élus et à Mme la Conservatrice des objets d'arts du Département de la Corrèze pour validation, SOLLICITE le Conseil Général pour obtenir une subvention à hauteur de 72% des travaux engagés. FIXE le plan de financement suivant :**

■ Conseil Général : ..... **1 764 €**  
■ Commune : ..... **le reste**

**Unanimité. ■**

## RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 3 mai 2013 décidant l'application de la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires et explique qu'il a rencontré les délégués des parents d'élèves ainsi que les intervenants dispensant les activités périscolaires des élèves de l'école primaire.

Tous constatent une organisation assez difficile à mettre en place compte tenu du peu de temps consacré aux activités périscolaires, soit 45 minutes.

Conformément à la délibération du 3 mai 2013, l'année 2013-2014 est une année d'expérimentation et des adaptations sont à prévoir.

Le Maire propose à l'Assemblée de modifier l'organisation de la semaine scolaire afin de mieux répondre aux attentes des parents, des intervenants et des enfants à qui est imposé un rythme assez soutenu pour passer de la journée scolaire au temps périscolaire.

**Le Maire propose de mettre au vote trois organisations de la semaine scolaire possibles :**

■ Maintien des % d'heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi

■ Un temps de 1 h30 sur 2 jours avec un temps de récréation de 15 mn : les jours seront à définir avec les enseignants et les délégués des parents d'élèves

■ Une fois 3 h 00 : ce serait une après-midi sportive.

# Comptes rendus

## des délibérations du Conseil Municipal

► **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité, 12 voix POUR, d'appliquer l'organisation de la semaine scolaire pour les enfants de l'école primaire de la façon suivante : 2 fois 1 h 30 par semaine, soit deux jours dans la semaine 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30 et deux jours 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h30 - 15 h 00.**

**PRECISE** que 3 votes ont été émis pour une fois 3 h 00 et 0 vote pour le maintien de l'organisation actuelle.

**PRECISE** que cette organisation n'est pas figée et qu'elle s'applique à l'année scolaire 2014-2015 et qu'elle peut éventuellement être réaménagée les années suivantes pour le cas où elle ne donnerait pas satisfaction.

**DEMANDE** au Maire de présenter ce choix à la directrice de l'école, aux délégués des parents d'élèves ainsi qu'à l'association des parents d'élèves.

**Majorité (2 abstentions) ■**

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LA ROSE DES VENTS

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la commune participe à hauteur de **600 €** au repas que la Rose des Vents offre à ses adhérents. Cette somme était facturée par le traiteur à la commune.

Monsieur le Maire propose qu'à compter de 2014, la commune verse une subvention exceptionnelle de **600€** à l'association la Rose des Vents pour l'organisation de son repas annuel.

► **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association la Rose des Vents d'un montant de 600 € pour l'organisation de son repas annuel de fin d'année à compter de l'année 2014.**

**Unanimité. ■**



# Carnet Etat Civil

## MARIAGES

■ **Françoise Marguerite CHANTIAUX & Michel Jean-Louis DAUSSY**  
17 août 2013 - Le Pontal

■ **Sara SICARD et Florent MALISSARD**  
14 septembre 2013 - Tirelignol



■ **Camille PESTOURIE** née le 1<sup>er</sup> juillet 2013  
de **Olivier PESTOURIE** et **Céline Isabelle NOAILHAC**  
Martignac

■ **Quentin Thomas GOLFIER** né le 6 août 2013  
de **Jérôme GOLFIER** et **Nathalie BURG**  
Coulieur

■ **Slimane TREYI** né le 1<sup>er</sup> août 2013  
de **Rachid TREYI** et **Marion BONNI**  
Le Mons

■ **Yanis TEULIERES** né le 13 septembre 2013  
de **David TEULIERES** et **Marina LAGARDE**  
5 rue du 14 juillet

■ **Meliya PALANCIOGLU** née le 18 septembre 2013  
de **Cengiz PALANCIOGLU** et **Magalie DA ROCHA ALMEIDA**  
La Maisonneuve

■ **Célia CARIOU** née le 4 octobre 2013  
de **Maxime CARIOU** et **Séverine TEYSSIER**  
Le Colombier

■ **Amandine HARSANT** née le 18 octobre 2013  
de **Damien HARSANT** et **Emilie LAPEYRE**  
4 Impasse des Carriers



## NAISSANCES

■ **Noé GAUCHER** né le 29 octobre 2013  
de **Nicolas GAUCHER** et **Laura MILY**  
Berchat

■ **Lyz Charlotte BARRERE** née le 8 novembre 2013  
de **Frédéric BARRERE** et **Sandrine Théodora FOURCHE**  
Lajoinie

■ **Chloé SERINGE** née le 14 novembre 2013  
de **Christophe André Louis SERINGE** et **Julie TEIXEIRA**  
Moussours

■ **Naëlle Evelynne M'TIMA** née le 21 novembre 2013  
de **Ludovic** et **Elodie M'TIMA**  
Laubeyrie

■ **Louis David Vladislav FACON** né le 25 novembre 2013  
de **David Jean Gérard FACON** et **Vladislava Vladimirova VALTCHEVA**  
Martignac

■ **Lola MAURY** née le 9 décembre 2013  
de **Olivier Jean Marc MAURY** et **Blandine Marie-Pierre TEYSSANDIER**  
Le Chemin Grand

■ **Bastien PANCHEVRE** né le 23 décembre 2013  
de **Frédéric Alain Jocelyn PANCHEVRE** et **Pauline SAGNE**  
Sauvagnac

## DÉCÈS

■ **Marie-Hélène GUERNIOU** née DELMON, **81 ans**  
décédée le 16 août 2013 - Sarget

■ **Godeleine Marie Thérèse LABROUSSE** née WACHÉ, **73 ans**  
décédée le 21 août 2013 - La Combarsou

■ **Fernand SICARD, 94 ans**  
décédé le 4 septembre 2013 - Berchat

■ **Germaine LACROIX, 100 ans**  
décédée le 10 septembre 2013 - 4 Avenue du 8 mai

■ **Francine RIOL** née LAVAUD, **56 ans**  
décédée le 21 septembre 2013 - Lajoinie

■ **Raymonde ULIVI** née SANS, **89 ans**  
décédée le 23 novembre 2013 - Laubeyrie

■ **Fernande Thérèse BREUIL** veuve REYNIER, **87 ans**  
décédée le 26 novembre 2013 - Sicard

■ **Fernande BOUCHAREL** veuve LEYMARIE, **88 ans**  
décédée le 13 décembre 2013 - Tribier

